

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX
Mme Nawel OUMER à M. Luc LEBON

Excusée

Mme Delphine TERLIZZI

*A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je voudrais vous indiquer que j'ai reçu les pouvoirs de Mme Nawel OUMER, le donnant à M. Luc LEBON, et de Mme Liliane CAPELLE, le donnant à M. Philippe DUCLOUX.

Le secrétaire de séance sera M. Bastien RECHER. L'ordre du jour est relativement chargé. En préambule, je voudrais dire deux choses.

Nous avons souhaité mettre en place une expérimentation relative à la démocratie participative lors de ce conseil d'arrondissement : puisque les séances sont publiques, le public présent pourra avoir un temps de dialogue avec les élus réunis en conseil d'arrondissement à la fin de la séance. Nous la mettons en place ce soir afin de voir si cela correspond à un besoin. Il faudra évidemment respecter des règles de fonctionnement du Conseil d'arrondissement ; il ne s'agit pas de recréer dans cette instance les dialogues nourris que l'on peut avoir dans les conseils de quartier. Les membres du public pourront poser une question, dont l'intérêt est spécifique au 11^{ème} arrondissement, mais pas une question personnelle (demande de subvention, de place en crèche, de logement social); il ne s'agit pas non plus de débattre sur des sujets nationaux, même régionaux, ce n'est pas l'objet du Conseil d'arrondissement. Donc dans ces limites, il vous est proposé de poser une question, si vous le souhaitez, par écrit et de la déposer dans l'urne prévue avant 20h30. Les bulletins seront recueillis et dépouillés par le secrétariat de la séance qui me transmettra ensuite les questions recevables selon les règles que je viens de vous indiquer. A la fin du conseil, vous aurez la parole pendant trois minutes maximum afin de poser votre question, et l'élu concerné apportera sa réponse, en trois minutes maximum aussi. Trente minutes seront donc consacrées pour cet échange à la fin de la séance.

Certaines questions pourront faire l'objet de recherches d'éléments d'information ou d'anciens dossiers, nous n'aurons donc pas forcément de réponse immédiate à toutes les questions. Dans ce cas-là, nous apporterons la réponse lors du Conseil d'arrondissement suivant.

Vous avez sans doute remarqué que nous avons placé le début de cette nouvelle mandature, tant au niveau parisien qu'au niveau du 11^{ème} arrondissement, sous le signe de la participation citoyenne. C'est une expérimentation que j'avais annoncé lors du Forum de la Démocratie local, organisé le 27 septembre dernier. J'en profite pour vous informer que le Budget participatif parisien a fait l'objet de nombreux votes, et particulièrement dans notre arrondissement. Le panorama des résultats en nombre de votants dans chaque arrondissement indique que le 20^{ème} arrondissement se positionne en première place (bien plus peuplé que le 11^{ème} arrondissement) et que le 11^{ème} arrondissement se place en 2^{ème}, devant d'autres arrondissements bien plus peuplés. C'est un motif de satisfaction de voir que la population du 11^{ème} s'intéresse aux questions de participation citoyenne et de démocratie locale. Il y aura un appel à idées locales pour lancer le prochain Budget participatif parisien. Nous aurons d'autres occasions de revenir sur ces différents points, notamment par le biais du journal de l'arrondissement. »

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014**

M. le Maire : « Nous allons passer à l'ordre du jour, avec l'adoption du procès-verbal. Y-a-t-il des remarques ? Oui, M. LEFORT.

M. LEFORT : « Bonsoir à tous. Le procès-verbal mentionnait le vote de l'ensemble des élus pour le règlement des conseils de quartier. Les élus de la Droite et du Centre s'étaient abstenus sur ce vote mais cela n'apparaît pas dans le procès-verbal puisqu'il est juste indiqué que le texte a été adopté. Nous vous remercions donc de l'inscrire et donc de corriger de manière à ce que ce vote apparaisse. »

M. le Maire : « Vous avez raison. C'est une erreur qui sera corrigée. Y-a-t-il d'autres remarques ? Non. Peut-on adopter le procès-verbal ainsi modifié ? Oui, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire : « Nous avons ce soir la traditionnelle communication sur la rentrée scolaire, suivant la communication faite lors de la dernière séance du Conseil de Paris. Il s'agit de faire plus spécifiquement le point sur les conditions de cette rentrée dans le 11^{ème} arrondissement, qui s'est globalement bien passée.

Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va présenter cette communication. Nous sommes aussi rejoints par Mme Josiane BOÉ, chef de la circonscription des affaires scolaires du 11^{ème}, Mme Anneli DUCHATEL, nouvelle responsable de la section locale d'architecture du 11^{ème} arrondissement, M. Christian KLÉDOR, directeur de la Caisse des écoles, et nos deux inspecteurs de l'Education Nationale, Mme Annie MONTAUX et M. Jacques MILESI.

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues. Je tiens particulièrement à remercier Mme Françoise AGASSE qui m'accompagne dans ma délégation.

Comme l'a indiqué M. le Maire, nous pouvons nous satisfaire d'une rentrée globalement réussie et je tiens aussi à remercier pour leur professionnalisme, les enseignants et les agents de la Ville qui y ont contribué.

Nouveaux Directeurs

Je vais vous nommer les nouveaux directeurs d'école du 11^{ème} arrondissement :

Niveau Élémentaire :

- Madame Sophie CALVET remplace Mme Leyla OUCHELH – école au 4 avenue de Bouvines
- Madame Hélène PETIT remplace Monsieur Gilbert MARTINO – école au 11 bis avenue Parmentier

Niveau Maternel :

- Madame EXBRAYAT remplace Mme Jacqueline HUGONNET – école au 10 bis, rue Duranti
- Madame Agnès THILL remplace Madame Brigitte PICQUART – école au 31 rue Godefroy Cavaignac
- Madame Virginie ASKIENZAZY remplace Madame Françoise JANNOT - école au 9 rue Popincourt
- Madame Odile DUPICHOT remplace Monsieur Didier PEROUTIN – école au 13 boulevard Richard Lenoir
- Madame Evelyne APELOIG remplace Mme Lysiane MARCADE - école au 144 rue de la Roquette
- Madame Jocelyne MICHENAUD remplace Mme Véronique LERAY – école au 4 bis rue de la Présentation.

Ainsi, nous avons 8 nouveaux directeurs sur les 43 écoles du 11^{ème} arrondissement.

Demandes de dérogation

Les dérogations sont étudiées en commission où participent les inspecteurs de l'Education Nationale, les directeurs d'école et les représentants de parents d'élèves.

Niveau Élémentaire

169 demandes formulées (contre 192 demandes en 2013) :

- 122 ont été acceptées
- 40 ont été refusées
- 7 formulaires retirés sont restés sans suite

Niveau Maternel

181 demandes formulées (contre 226 demandes en 2013) :

- 137 ont été acceptées
- 33 ont été refusées
- 11 formulaires retirés sont restés sans suite.

Les critères sont le rapprochement de fratrie (1 frère ou 1 sœur dans l'école ou le groupe scolaire) et les problèmes de santé. Le nombre de places dans l'école est aussi pris en compte.

Effectifs rentrée 2014

Ces chiffres sont constatés le jour de la rentrée et sont sujets à modification.

Ecole Maternelle : 3.551 élèves (soit dans la 11a : 1903 et dans la 11b : 1648)

Effectif moyen 11a : 23,57 élèves en éducation prioritaire et 26,07 élèves hors éducation prioritaire.

Effectif moyen 11b : 21,27 élèves en éducation prioritaire et 25,92 élèves hors éducation prioritaire.

Ecole Élémentaire : 5020 élèves (hors CLIS – *Classes pour l'Inclusion Scolaire* – et hors CLIN – *Classes d'Initiation*), soit 2921 élèves pour la 11a et 2099 élèves pour la 11b.

Effectif moyen 11a : 24,39 élèves en éducation prioritaire et 26,42 élèves hors éducation prioritaire.

Effectif moyen 11b : 22,57 élèves en éducation prioritaire et 25,02 élèves hors éducation prioritaire.

Carte scolaire

Nous avons eu :

- 1 ouverture de classe à l'école élémentaire au 14 rue Titon, totalisant maintenant 12 classes. Vous n'êtes pas sans savoir que les effectifs du côté de Nation ont tendance à augmenter.
- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire au 77 boulevard de Belleville, soit 11 classes.
- 1 fermeture à l'école élémentaire au 100 avenue de la République, soit 12 classes.

Le poste « plus de maîtres que de classes » a été reconduit à l'école élémentaire du 77 boulevard de Belleville, ainsi que la classe de « TPS » (*toute petite section*) à l'école maternelle du 4 bis rue de la Présentation, accueillant des enfants de moins de 3ans.

Travaux

Tous financements confondus, hors état spécial consacré aux petits travaux, 60 opérations ont été programmées cette année dont 7 ont été menées pendant les vacances de printemps et 7 qui sont reportées aux vacances de la Toussaint, pour un montant global de 2 625 000 €.

Le local polyvalent en sous-sol de l'école élémentaire Keller a été livré, école où le réfectoire a été restructuré.

Parmi les plus importantes opérations sur la programmation d'arrondissement, on trouve :

- Le groupe scolaire Bouvines : modernisation des menuiseries pour 96 000 € ; modernisation des luminaires pour 130 000 € et modernisation du SSI (*système de sécurité incendie*) pour 100 000 €.
- L'école élémentaire du 77 boulevard de Belleville : remplacement des fenêtres du 3^e étage pour 50 000 € ; modernisations des luminaires et des plafonds dans des salles de classe pour 45 000 € et modernisation du SSI pour 170 000 €.
- L'école maternelle du 39 rue Saint-Bernard : remplacement du bac à graisse pour 15000 € et mise en sécurité des garde-corps des 2 escaliers pour 140 000 €.

Des travaux de peinture ont été réalisés :

- l'école maternelle au 2 passage Beslay,
- l'école élémentaire au 39 rue des Trois Bornes,
- l'école maternelle au 9 rue Popincourt.

Périscolaire

Dans le cadre juridique du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Paris s'est engagée, en application d'un vœu adopté en séance des 25 et 26 mars 2013, à mettre en œuvre l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) à la rentrée scolaire 2013/2014.

Pour la deuxième année de mise en œuvre de l'ARE, le dispositif a été conforté à partir des diverses consultations qui ont eu lieu l'an dernier : comités de pilotage et de suivi, ainsi que les résultats de l'évaluation indépendante réalisée par le Cabinet ICC (*Inter Consultants Chercheurs*), publiés sur le site Paris.fr.

Dans le 11^{ème} arrondissement, nous avons 1049 ateliers au total, dont 576 en élémentaire et 473 en maternelle.

A l'école élémentaire, il y a 76 ateliers DJS ; 18 issus de l'appel à projet ; 281 établis par les animateurs ; 37 ateliers conservatoire ; 15 en centres d'animation DJS ; 5 ateliers piscine DJS et 144 sur marchés publics, soit une offre très diversifiée.

A l'école maternelle, nous avons 5 ateliers issus de l'appel à projet ; 433 réalisés par les animateurs ; 1 atelier CASVP et 34 sur marchés publics.

Les thèmes de ces ateliers sont divers et variés : le loisir, le sport, la culture, la musique, la science, ...

Au cours de ces ateliers, les enfants apprennent le respect des règles et découvrent d'autres disciplines.

Un comité de pilotage et de suivi a été mis en place dès le printemps 2013. Dans le 11^{ème}, la réunion d'installation a eu lieu le 25 avril 2013. Elle a été suivie d'une 2^{ème} réunion le 20 juin, et d'une 3^{ème} le 1^{er} octobre 2013. Deux réunions du comité de suivi ont eu lieu en 2014, les 13 janvier et 30 juin 2014, celle du 30 juin a eu lieu en présence des nouveaux élus.

Ce comité est composé d'élus, des 2 Inspecteurs de circonscription, de la Circonscription des Affaires Scolaires 11/12, de directeurs d'école, de l'Administration de la Mairie du 11^{ème} (Directeur Général des Services ou Directeur Général des Services Adjoint), de la Caisse des écoles, de parents d'élèves d'associations reconnues (FCPE avec 2 parents, Dynamo avec un parent et la PEEP avec un parent). La DPVI (*Délégation à la Politique de la Ville et de l'Intégration*) est représentée. Il comprend également un représentant du Conservatoire et des centres d'animation Mercœur et Victor Gelez, ainsi que de la DJS (*Direction de la Jeunesse et des Sports*), la DAC (*Direction des Affaires Culturelles*) et un représentant des DDEN (*Délégués Départementaux de l'Education Nationale*).

Je tiens à saluer et à remercier l'engagement de chacun dans la mise en place et le déroulement de l'ARE, notamment la coopération des enseignants et des animateurs. Comme vous le savez, cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Il y a toujours quelques

difficultés, notamment dans le partage des locaux, mais la situation s'arrange progressivement.

Caisse des Ecoles

Tarifification

Les tarifs de cantines sont stables en cette rentrée scolaire 2014/2015 :

Tarif	Quotient familial	Prix des repas
Tarif 1	Inférieur ou égal à 234 Euros	0,13 €
Tarif 2	Inférieur ou égal à 384 Euros	0,85 €
Tarif 3	Inférieur ou égal à 548 Euros	1,62 €
	Inférieur ou égal à 959 Euros	2,28 €
Tarif 5	Inférieur ou égal à 1370 Euros	3,62 €
Tarif 6	Inférieur ou égal à 1900 Euros	4,61 €
Tarif 7	Inférieur ou égal à 2500 Euros	4,89 €
Tarif 8	à partir de 2500 Euros	5,10 €

A ce jour, il n'est pas possible de communiquer une répartition fiable des différentes tranches tarifaires, tous les parents n'ayant pas procédé au renouvellement de leur dossier, mais je pourrais vous les communiquer ultérieurement si vous le souhaitez.

Coûts des repas

Au 31 décembre 2013, le prix de revient moyen d'un repas en période scolaire était de 5,76 € (hors part des dépenses d'administration générale), se décomposant ainsi :

	2013	2012
Alimentation	1,82 €	1,72 €
Frais de Personnel (Production, livraison, service)	3,15 €	3,10 €
Dépenses diverses (entretien matériel, fluides,...)	0,60 €	0,62 €
Amortissement du matériel	0,19 €	0,17 €

Sur le 11^{ème} arrondissement, nous avons deux types de liaisons pour les repas :

- En liaison chaude (cuisine sur place), le prix de revient d'un repas est plus important, il est de 7,52 € (hors part des dépenses d'administration générale).
- En liaison froide, le prix de revient d'un repas est de 5,43 € (hors part des dépenses d'administration générale).

La différence se fait surtout au niveau des frais du personnel.

En 2013, 1.294.692 repas ont été servis en restauration scolaire contre 1.246.888 repas en 2012 (soit 3,83 % d'augmentation) se répartissant ainsi :

- Liaison chaude : 204.208 repas sont confectionnés (15,77 %) dans les groupes scolaires du 11 bis avenue Parmentier, Pihet Beslay, Bouvines et l'école maternelle Popincourt.
- Liaison froide (27 écoles ou groupes scolaires) : 1.090.484 repas (84,23 %).

Au 30 juin 2014, 852 005 repas avaient été servis, contre 748 496 au 30 juin 2013.

Cette hausse de 13,83 % s'explique par la mise en place de l'ARE qui a entraîné une fréquentation accrue du service de restauration le mercredi, désormais en temps scolaire. Environ 50 % des enfants inscrits dans les écoles déjeunent le mercredi contre 90% les autres jours.

Concernant les centres de loisirs, le prix de revient d'un repas est de 7,32 € (les données datent de 2013).

Bio – Alimentation durable

La Mairie a pris l'engagement de servir une alimentation « bio » et durable.

Le volume de produits "alimentation durable" servis est en hausse en 2014 par rapport à 2013 (33 % soit environ 1 composante sur 3 en 2014, contre 21,5 % soit 1 composante sur 5 en 2013).

Font partie du plan alimentation durable les produits suivants :

- Les produits bio,
- Les produits Label Rouge,
- Les produits Labellisés "MSC" (pêche durable).

La Caisse des Écoles a dépassé les objectifs fixés par la Ville de Paris, établis à 30 % en 2014, en faisant passer la part de l'alimentation durable en volume à 33 % depuis le 1^{er} janvier 2014 (1 composante sur 3). Ce pourcentage ne tient pas compte des goûters qui sont régulièrement composés de produits "bio".

Il y a de cinq à sept produits "bio" par semaine dans les menus du 11^{ème} arrondissement. Des composantes bio sont donc également introduites dans les goûters au rythme de deux par semaines. Lors de la semaine bio, un menu tout bio est servi, et un aliment bio différent est servi chaque jour aux enfants. Il en est de même pour les goûters servis durant cette opération. Sur les menus affichés devant les écoles, les produits bio sont surlignés en jaune pour plus de clarté.

Pour être complet sur ce point, il convient de préciser que la Caisse des Écoles a consacré, au cours de l'année 2013, 598.581,71 € pour l'achat de denrées issues de l'alimentation durable, dont la moitié de produits bio. Ces achats ont représenté 21,5 % des achats de denrées alimentaires en 2013.

La Caisse des Écoles participe aux groupes de travail « Plan alimentation durable » organisés par la Mairie de Paris qui souhaite promouvoir un service de restauration scolaire de qualité, de nature à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants, tout en s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable. Elle a aussi tout un programme concernant le gaspillage alimentaire.

Séjours de vacances

402 séjours financés, ils ont tous été vendus. Le financement des séjours de vacances est en partie assuré par des subventions versées par la ville de Paris et les recettes familles.

Depuis 2012, la subvention versée par la Ville est fonction du nombre de départ de l'année précédente. En 2013, Le montant de la subvention versée par la Ville de Paris a été de 228.129,00 € et les recettes familles sont de 77.427,87 €, soit une recette globale de 305.556,87 €. Dans le même temps, les dépenses ont été de 388.253,24 €. Un déficit de 82.696,37 € a donc été constaté sur ce poste.

En 2014, le nombre de places offertes est resté inchangé. Un nouveau marché a été passé début de l'année. Les frais de transports ont été inclus dans le coût du marché. Le cahier des charges a été réécrit afin de ne proposer que des séjours labellisés "Arc-en-ciel" dont la durée est de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours.

Le déficit sur le poste des séjours sera en baisse en 2014 et devrait s'établir aux alentours de 50 000 €. Il devrait disparaître totalement en 2015 pour laisser place à l'équilibre.

Les thèmes des séjours de vacances pour les enfants de 6 à 12 ans en 2014 étaient : la mer, la campagne et la montagne ; pour les 13-16 ans : des séjours dans les Alpes, en Dordogne, dans les Vosges, en Corse et un séjour linguistique en Angleterre.

Travaux

Depuis le début de l'année 2014, la Caisse des Ecoles a engagé environ 306.665 € en travaux immobiliers et en acquisition de nouveaux matériels dans les services de restauration des écoles du 11^{ème} arrondissement, contre 402 070,71 € en fin d'exercice 2013.

Cette somme est répartie ainsi :

- 32.565 € au titre des travaux dans les cuisines et réfectoires,
- 268.550 € d'acquisition de matériel de cuisine (cuisson, lavage et frigorifique) pour améliorer la qualité des repas pour les cuisines en liaison froide,
- 5.550 € de matériel informatique et mobilier de bureau.

Les travaux de création d'un site de production de pique-nique dans les anciennes installations du service de restauration Keller Bullourde ont débuté cet été. 50.100 € ont été engagés pour la première phase de cette opération, soit environ 16 % des sommes engagées au titre de l'investissement depuis le 1^{er} janvier 2014.

Second Degré

Pour information, je vais vous parler des établissements du second degré, même s'ils dépendent du département.

Mouvement des principaux de collège

- Monsieur Martial JOUANIN remplace Madame Aïda VAZQUEZ au collège Anne Frank.
- Madame Christel BOURY remplace Monsieur Jean Pierre PREUD'HOMME en qualité de Proviseure de la Cité scolaire Voltaire.

Effectifs

- Collège Alain Fournier : 570 élèves pour 23 divisions
- Collège Voltaire : non communiqué (459 en 2013)
- Collège Beaumarchais : 408 élèves pour 16 divisions + 1 élève ULIS (*Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire*) pour l'intégration
- Collège Anne Frank : 469 pour 16 divisions + 1 ULIS et 1 UPE2A (*unité pédagogique pour élèves allophones arrivants*)
- Collège Lucie et Raymond Aubrac : 404 élèves pour 16 divisions, dont 5 élèves NSA (*élèves non scolarisés antérieurement*) et 1 ULIS
- Collège Pilâtre de Rozier : 423 élèves pour 16 divisions + 4 divisions de SEGPA (*sections d'enseignement général et professionnel adapté*) pour 58 élèves.

Travaux réalisés dans les collèges

Budget d'investissement :

- Beaumarchais :
 - modernisation menuiseries extérieures bâtiment annexe : 89 000 €
 - modernisation des salles de sciences et de physique : 90 000 €
- Lucie et Raymond Aubrac :
 - modernisation du portique en pierre et de la porte d'entrée : 45 000 €
- Alain Fournier :
 - mise aux normes électriques : 30 000 €
 - modernisation des portes du rez-de-chaussée sur cour : 45 000 €
- Anne Frank :
 - mise aux normes coupe-feu des réserves en sous-sol (fait à la Toussaint) : 12 000 €
- Pilâtre de Rozier :
 - modernisation des menuiseries extérieures, 1^{ère} tranche sur 3 : 110 000 €
 - installation de soubassements dans les circulations bâtiment ancien : 28 000 €

Budget de fonctionnement :

- Anne Frank : réfection du faux plafond local EPS : 30 000 €
- Alain Fournier : réfection des peintures cage escalier : 22 000 €
- Pilâtre de Rozier : réfection de la salle de technologie : 15 000 €

Tous ces éléments contribuent à une chance de réussite. Je souhaite à tous les élèves, les enseignants, les équipes pédagogiques et d'animation une excellente année scolaire et périscolaire. »

M. le Maire : « Merci Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour cette communication exhaustive qui a sûrement répondu par anticipation à la plupart des questions qui pouvaient se poser, vu le degré de précision apportée. Tous les chiffres et les éléments seront disponibles dans le compte-rendu pour que vous puissiez avoir l'ensemble de ces informations.

Le débat est ouvert. Je vous propose de prendre une ou deux questions, puis nos interlocuteurs pourront intervenir. »

M. TIBERTI : « Vous vous doutez que le communiste que je suis se méfie des bilans globalement positifs désormais. Je voudrais poser quelques questions. Au-delà des choses qui font débat, et je ne rappelle pas notre opposition à l'ARE, je pense qu'il est important de noter les efforts fournis par la municipalité pour mettre à niveau les locaux (écoles, collèges) et pour que les élèves puissent étudier dans de bonnes conditions. D'un autre côté, il me semble que, pour ce qui relève de l'Etat, il reste d'importantes difficultés : par exemple, il est difficile en réalité d'assurer correctement des rentrées et de permettre à tous les élèves d'avoir les professeurs en face d'eux le jour de la rentrée. Je pense plus particulièrement aux élèves du secondaire, avec le problème difficile et récurrent de l'accueil des élèves de terminale redoublants.

J'ai des questions plus précises au regard des chiffres donnés. Concernant les effectifs en maternelle et élémentaire, je suis très heureux de constater qu'il y a une réelle différence entre les zones d'éducation prioritaires (ZEP) et celles qui ne le sont pas. Cette différence est importante : en moyenne, c'est 3- 4 élèves par division en moins en ZEP en maternelle, et 2 – 2,5 élèves en moins en élémentaire. C'est donc une très bonne chose. Par contre, je pose sincèrement la question : je ne comprends pas la différence assez importante entre les deux circonscriptions scolaires, la 11a et la 11b, en termes d'effectifs. L'une des deux semble mieux dotée que l'autre, et j'aimerais en connaître la raison. De la même manière, lorsque l'on s'intéresse aux effectifs des établissements de second degré (ici les collèges), il y a aussi des inégalités assez notables : pour le même nombre de divisions, soit 16, et 4 classes par niveau, vous avez 469 élèves à Anne Frank et 408 à Beaumarchais. Or jusqu'aujourd'hui, ces deux établissements sont encore classés en ZEP de la même façon. 60 élèves de différence pour 16 divisions, c'est beaucoup, cela fait 4 élèves supplémentaires par classe d'un collège à l'autre. Ce ne sont pas des collèges proches, mais sur le calibrage par les services de l'Education Nationale pour arriver à une égalité entre les élèves du 11^{ème} arrondissement du taux d'encadrement, ce serait bien.

Vous vous êtes aperçu que je suis par ailleurs un professionnel de l'Education Nationale ; il me manque un chiffre, c'est ce qu'on appelle le « H/E », soit le nombre d'heures par élève, chiffre que l'on utilise pour voir la réalité des dotations horaires, donc du nombre d'heures enseignées par élèves. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je propose que l'on écoute toutes les interventions afin d'avoir une réponse globale. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Nous allons effectivement nous délecter de la lecture du compte-rendu et de tous ces chiffres. Au préalable, M. TIBERTI citait M. Georges MARCHAIS, je l'invite à faire

son *aggiornamento* jusqu'au bout et à rejoindre l'UMP si le bilan du communisme n'est pas jugé globalement positif de son point de vue.

Sur le sujet propre à la chose scolaire qui nous a été précisément exposé par Mme PRADINAS-HOFFMANN, j'ai deux questions simples puis je passerai la parole à M. Eric GARANDEAU pour une troisième question. La première concerne les travaux, la deuxième concerne le fond des cours, le contenu pédagogique.

Sur les travaux, il me semble que la précédente mandature avait voté un contrat de performance énergétique afin de permettre à certaines écoles de Paris et du 11^{ème} arrondissement de baisser leur consommation énergétique. Il me semble que celle de la rue Keller est concernée. Je voudrais tout simplement savoir si ces contrats de partenariats ont répondu à leurs attentes et si cette démarche, au regard du retour de cette expérience, semble concluante.

Ma deuxième question porte sur le contenu pédagogique : à la rentrée scolaire, y-a-t-il eu des évolutions de manière générale ? Je pensais notamment aux ABC de l'égalité, et à ce genre de sujet : comment sont-ils traités dans le 11^{ème} arrondissement ? »

M. le Maire : « M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Merci pour la présentation très détaillée qui a été donnée. Sur les chiffres, il y en a un que j'aimerais entendre, c'est le coût des ateliers mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires ; ce serait intéressant d'avoir le coût actualisé. Puis on parle beaucoup d'éléments quantitatifs, il serait aussi intéressant d'avoir une évaluation qualitative, maintenant que l'on a un peu de recul : en tant que parent et en discutant avec d'autres parents d'élèves, on remarque qu'il y a une grande disparité dans la qualité des ateliers. Certains sont très récréationnels, j'allais dire occupationnels, et d'autres sont plus intéressants, offrant un véritable épanouissement à l'enfant. Il serait donc intéressant d'avoir une analyse qualitative qui pourrait être faite par à la fois des inspecteurs et aussi par des parents eux-mêmes.

Il y a aussi un sujet malheureusement d'actualité ce soir : on signale de possibles cas d'Ebola dans la région parisienne, notamment à Cergy Pontoise. Y-a-t-il une information particulière qui a été faite dans les écoles, et de façon générale, dans les différentes administrations dépendant de l'arrondissement et de la Ville de Paris ? Une information particulière a-t-elle été faite auprès des personnels à propos des comportements à avoir et de la détection des cas possibles ? Un plan a-t-il été mis en place concernant ce virus, sans tomber évidemment dans la panique ? Vu le caractère très grave de ce virus, il serait intéressant d'en savoir plus. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. C'est le signe Mme PRADINAS-HOFFMANN que vous avez été très complète. Je passe la parole aux inspecteurs pour répondre aux questions les concernant. »

M. MILESI : « Concernant le petit décalage entre les deux circonscriptions, il s'agit d'une question de micro-démographie très complexe dans le 11^{ème} arrondissement, qui est un arrondissement très dense. Personnellement, j'ai 6 écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) sur 10 en élémentaire ; et 3 sur 12 en maternelle. Il y a un peu plus d'écoles maternelles en REP chez ma collègue Mme MONTAUX, ce qui pourrait peut-être expliquer ce décalage. Ce ne sont pas des différences considérables. En revanche ce que je peux dire,

c'est que la question du devenir des REP va se poser dans un avenir très proche. M. le recteur François WEIL, le directeur d'académie M. Claude MICHELLET vont faire des annonces dans les semaines à venir. Naturellement ils dialogueront avec tous les Maires d'arrondissement, notamment avec M. François VAUGLIN, puisqu'il y a des réseaux d'éducation prioritaires depuis 1982 dans cet arrondissement.

Pour répondre à la question de l'ABC de l'égalité, c'est une question qui ne s'est pas du tout posée cette année. Je veux simplement répondre la chose suivante : la question de l'égalité fille-garçon est très clairement indiquée dans les programmes de 2008, signée par le ministre M. Xavier DARCOS. Donc l'éducation civique et morale sur l'égalité des filles et des garçons se poursuit normalement dans les écoles élémentaires et maternelles des circonscriptions du 11^{ème} arrondissement, et dans tous les pays. »

M. le Maire : « Merci M. l'Inspecteur pour cet utile rappel. Mme MONTAUX souhaitez-vous compléter ? Non. Mme Anneli DUCHATEL, nouvelle responsable de la SLA va prendre la parole. »

Mme DUCHATEL : « Bonsoir. Pour répondre à la question de M. LEFORT sur le contrat de performance énergétique, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la ville de Paris est en train de dresser le bilan de ces contrats pour pouvoir, arrondissement par arrondissement, donner les économies d'énergie, faire un bilan global et peut-être reconduire un second contrat de performance énergétique avec, aussi, des écoles du 11^{ème} arrondissement. Je ne peux donc pas vous promettre une échéance de bilan pour le Conseil du mois prochain ; je ne sais pas exactement quand ce bilan sera terminé. Mais je proposerai à l'équipe de la mairie du 11^{ème} arrondissement de vous faire une communication à ce moment-là. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est en effet une question très intéressante. La Ville a dégagé des moyens pour améliorer la performance énergétique de nos écoles qui sont souvent, pourrait-on dire, des « passoires thermiques » car ce sont de grands volumes mal isolés qu'il faut évidemment chauffer pour les enfants. Il y avait donc des marges de manœuvre importantes. Il y a quelques mois, lors d'une réunion de l'exécutif parisien, j'avais moi-même demandé qu'un bilan précis soit fait, et il sera fait.

M. Adrien TIBERTI s'interrogeait sur le nombre d'heures par élève. Nous n'avons pas apporté de réponse car nous n'avons pas à disposition ce soir les éléments d'information.

Mme Josiane BOÉ va répondre au sujet de l'ARE, le coût des ateliers et l'évaluation qualitative.»

Mme BOÉ : « Concernant le coût des ateliers, le dispositif est centralisé donc il s'agit d'un coût parisien et non par arrondissement. Le coût parisien tel qu'il a été voté au budget 2014 pour l'ARE est de 26,7 millions €, soit 195 € par enfant.

L'évaluation qualitative sera faite cette année, beaucoup plus que l'an dernier qui était une année de mise en œuvre. Nous avons mis en place les outils informatiques nécessaires à cette évaluation, de manière à ce que les prestataires non satisfaisants puissent ne pas être reconduits. L'évaluation reposera notamment sur le travail des Responsables éducatifs ville qui vont pouvoir aller dans les ateliers mesurer le degré de satisfaction. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il reste la question sur le virus Ebola : aucun dispositif particulier ne nous a été demandé. Aujourd'hui on ne peut parler de crise en France, mais le cas échéant, le dispositif serait national et trouverait sa déclinaison à Paris sous la responsabilité du Préfet. Le dispositif mobiliserait les acteurs publics tels que la mairie et les écoles. A ma connaissance, seuls les hôpitaux ont reçu des instructions sur la conduite à tenir lors d'une suspicion d'un cas Ebola. S'agissant d'un sujet aussi grave, je ne doute pas que les autorités compétentes prendront les mesures nécessaires et nous les appliquerons.

M. Christian KLÉDOR, il n'y a pas eu de question pour la caisse des écoles mais vous pourriez compléter le point que Mme PRADINAS-HOFFMANN a fait sur l'alimentation durable, un sujet important qui intéresse beaucoup de monde.

M. KLÉDOR : « Merci M. le Maire. Je voulais simplement préciser que le Plan alimentation durable, qui faisait partie du Plan Climat, ne s'arrête pas fin 2014. Nous avons eu les premières discussions avec la Ville de Paris, par le biais de réunions avec la Direction des Affaires Scolaires, et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, dans le cadre du nouveau Plan alimentation durable, dorénavant un plan à part entière. Les premiers contacts avec la Ville de Paris sont plutôt encourageants. Nous ne doutons pas un seul instant que la Caisse des écoles saura atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020, comme elle a su le faire, voire même les dépasser en 2014. Nous communiquerons évidemment au comité de gestion de la Caisse des écoles, mais également à la municipalité, les différentes étapes car nous avons demandé d'associer le comité de gestion à nos travaux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, donc je salue encore une fois le travail de l'ensemble des acteurs. Mes remerciements s'adressent aux très nombreux agents travaillant avec détermination et professionnalisme pour nos enfants. Merci à toutes et à tous d'avoir permis que cette rentrée se déroule aussi bien. Je dois dire qu'il est assez exceptionnel que le mandat commence avec une très belle rentrée scolaire, en espérant que d'autres suivront. Merci encore. Nous allons reprendre l'ordre du jour. »

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Nous avons reçu tardivement une délibération purement technique concernant l'inventaire des équipements de proximité, qui doit être votée en même temps qu'une autre délibération technique inscrite à l'ordre du jour initial. Je vous propose donc d'adopter un ordre du jour complémentaire pour cette seule délibération supplémentaire. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté à l'unanimité. Merci.»

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SOUMIS POUR AVIS

JEUNESSE ET SPORTS

2014 DJS 324 Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux.

M. le Maire : « Je rajoute un autre point relatif à l'organisation de cette séance : M. Jean-François MARTINS, qui doit rapporter sur un projet de délibération, est appelé par d'autres engagements. Si personne n'y voit d'inconvénient, je vous propose de commencer par la délibération 2014 DJS 324 afin que nous ayons un débat complet sur l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux. Je ne vois pas d'opposition à cette adaptation dans le déroulé de la séance. M. MARTINS vous avez la parole.»

M. MARTINS : « Merci beaucoup M. le Maire. Je présente cette délibération en lieu et place de Mme Liliane CAPELLE, et je vous remercie pour cette souplesse dans l'ordre du jour dont vous faite preuve, la Maire de Paris m'ayant demandé de la représenter ce soir à l'autre bout de Paris à 21h.

Cette délibération est importante. Elle nous donne l'opportunité, à l'échelle parisien et donc dans le 11^{ème} arrondissement, d'étendre les créneaux d'ouverture des équipements sportifs au-delà de leur fermeture habituelle, 22h30, et 22h pour les associations sportives, en confiant la gestion de ces équipements sous la responsabilité des associations gestionnaires. C'est un pas majeur : la Ville de Paris compte 400 équipements sportifs ouverts 360 jours par an. De nombreuses collectivités locales en France font le choix de la confiance envers leurs associations et de leur confier la responsabilité des équipements sur des créneaux spécifiques.

Cette délibération nous permet donc d'engager une expérimentation, sur une première année, car c'est évidemment un sujet compliqué sur lequel il faut mesurer la sécurité des équipements, la confiance dans les associations, le transfert de responsabilité juridique et la formation des bénévoles au système de sécurité incendie de nos établissements sportifs. C'est aussi une expérimentation à mener avec prudence, d'où l'expérimentation sur 14 équipements dans Paris dont 2 dans le 11^{ème} arrondissement. Nous avons fait le choix de répondre à la demande sportive grandissante des Parisiens, notamment une ouverture au-delà de 22h, mais sans vouloir faire peser cette augmentation de l'amplitude horaire sur les agents de la Ville et sur les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) en particulier qui travaillent déjà énormément et qui, pour certains d'entre eux travaillent loin de Paris. Une fermeture encore plus tardive aurait été pour eux un élément de précarité de leur rythme de vie. C'est pourquoi nous avons fait plutôt le choix de la confiance auprès des associations.

Dans le 11^{ème} arrondissement, cette expérimentation concernera cette année deux équipements, deux associations avec qui la DJS, la mairie d'arrondissement et les chefs d'établissement ont l'habitude de travailler, et qui nous proposent un certain nombre de garanties sur leur responsabilité, leur qualité de travail, la qualité de leur projet sportif et sur notre confiance en eux pour la gestion exceptionnelle de ce créneau tardif entre 22h30 et

minuit. Cela concernera le tennis de table avec l'association J.U.M.P. qui pourra exploiter le gymnase Fontaine au Roi le jeudi après 22h30, et le Paris Volley Club qui pourra avoir un créneau de 22h30 à minuit au 68 avenue Philippe Auguste. Evidemment cette expérimentation sera suivie d'une évaluation avec les mairies d'arrondissement, les agents de la DJS concernés, les organisations syndicales, les chefs d'établissement et aussi les associations gestionnaires pour démontrer que toutes les conditions de sécurité, d'entretien et de pratique sportive ont été respectées. Je vous prie donc, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « M. le Maire, nous sommes ravis d'apprendre que les horaires d'ouverture des équipements sportifs vont être étendues, et ainsi permettre au plus grand nombre de Parisiens d'en profiter. Nous voyons là un début de solution à la grève des agents de la Ville de Paris qui paralyse un bon nombre d'équipements sportifs depuis de longues semaines. Nous rappelons que certaines associations qui louent ces locaux voient leurs adhérents leur demander le remboursement de leur cotisation, et nous rappelons que ce sont des compétitions qui sont à terme menacées. Naturellement, les conséquences en terme de réorganisation doivent être examinées attentivement afin que cette décision, très positive, ne porte pas préjudice aux associations utilisatrices de ces équipements. A titre d'exemple, les responsabilités que portent ces associations peuvent en effet être lourdes : si une intrusion a lieu pendant ces horaires, si un feu se déclenche, les assurances vont-elles pouvoir couvrir les préjudices potentiels ? Ces associations sont d'une surface financière bien inférieure à celle de la Ville de Paris, et leur prime d'assurance doit être proportionnelle. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point qui ne semble pas être précisé dans l'exposé des motifs ? Cela dit, nous réitérons le soutien du groupe de la Droite et du Centre qu'il apportera à cette proposition car nous sommes en faveur des expérimentations permettant l'accès au plus large public aux équipements municipaux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai noté plusieurs demandes d'intervention : M. Adrien TIBERTI, M. David BELLIARD, M. Luc LEBON. »

M. TIBERTI : « J'interviens pour participer au débat et expliquer la position du groupe communiste qui votera contre cette délibération. L'idée de départ, nous la partageons tous : il y a un manque de créneaux horaires utilisables par les associations dans les équipements sportifs, et plus généralement, il y a un manque d'équipements sportifs. De ce point vue-là, nous pensons que la meilleure solution est de construire des équipements sportifs. Ce qui tombe bien, car notre majorité municipale du 11^{ème} arrondissement est engagée dans des projets de construction d'équipements municipaux, rue Bréguet et plus tard, je l'espère, boulevard Ménilmontant. Nous serons donc en capacité bientôt, d'ici quelques mois ou quelques années, d'offrir un nombre important de créneaux pour tout le monde, les scolaires et les associations.

Ce soir, il s'agit d'élargir les horaires au-delà de 22h30, jusqu'à minuit. Il faut donc s'interroger : pour qui ? Les enfants ? Sûrement pas à cette heure-là. Des parents en charge de famille ? Sûrement pas non plus. A mon avis, on s'adresse donc là à un public très restreint, à une minorité de Parisiens susceptibles de pratiquer du sport jusqu'à minuit sans que cela ne porte à conséquence sur leur semaine, par exemple des personnes qui n'ont pas besoin de se lever tôt. Nous savons que ce sont les travailleurs les plus pauvres qui se lèvent le plus tôt pour aller travailler. En réalité, on s'adresse à une toute petite minorité de gens, le plus souvent très aisés.

Se pose la question des personnels de la Ville de Paris. Vous savez qu'il y a un important conflit social ; la Droite l'a rappelé pour s'élever encore, d'une certaine façon, contre leur droit à la grève. Je ne suis pas sûr qu'il soit opportun à cette période, pour la qualité du dialogue social au sein de la municipalité, d'engager cette délibération avant même que la concertation n'ait eu lieu avec les personnels de la Ville.

Il y a quelques problèmes concernant les associations. Quelles associations choisir ? Sur quels critères ? M. Jean-François MARTINS en a donné quelques uns mais on peut craindre assez rapidement le fait du prince, ou si on prend en compte l'objection, pour le coup légitime, que posait Mme MOUYSET-NOZERAND, on se retrouvera assez vite avec seulement les grosses associations, celles qui ont les capacités financières et juridiques de supporter les risques résultant de l'occupation d'équipements municipaux en dehors de la présence du personnel municipal. On risque donc de privilégier quelques uns au détriment de tous les autres. C'est pourquoi, dans l'état actuel de la délibération, nous ne la voterons pas, nous nous y opposerons. »

M. BELLIARD : « Je voudrais expliquer le vote du groupe écologiste. Nous voterons pour cette délibération et nous saluons cette initiative innovante pour répondre à un besoin d'offres sportives, notamment sur des créneaux du soir qui concernent une partie importante de Parisiens, et là je m'inscris en faux par rapport à ce qui vient d'être dit. Je crois que l'expérimentation proposée doit être menée et nous en ferons le bilan dans un an. Evidemment cela ne doit pas impacter la qualité de travail des personnels. Il devra y avoir une information complète et la sécurité devra être respectée.

Enfin, je pense que ce projet n'est pas du tout une réponse à la grève et qu'il vient en complément de l'augmentation prévue de l'offre des infrastructures et notamment l'offre d'infrastructures innovantes (en pleine rue, facilement démontables). Je pense que l'on y reviendra. Merci. »

M. LEBON : « Je voudrais aussi me réjouir de cette expérimentation. Malgré toutes les réserves qui ont été établies (il faut savoir avancer avec pragmatisme mais aussi volontarisme et réalisme sur ces questions, et prendre en compte tous les problèmes), il est quand même intéressant d'améliorer le service rendu aux Parisiens et l'offre de créneaux sportifs. Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit : beaucoup de sportifs n'ont la possibilité de pratiquer leur activité qu'en soirée. Il est donc important de répondre aussi à ce besoin.

C'est également un signe de bonne gestion de l'argent public que d'optimiser les équipements existants. Evidemment, nous souhaitons en avoir davantage (nous avons des projets pour l'arrondissement), mais autant utiliser ceux qui existent.

Je me réjouis aussi du travail de confiance fait auprès des associations, acteurs essentiels du fonctionnement collectif à Paris. Nous apportons donc tout notre soutien à cette délibération. Merci. »

M. MARTINS : « Merci M. Luc LEBON et M. David BELLIARD pour leur enthousiasme et leur réalisme sur le caractère expérimental du projet et sur l'évaluation rigoureuse qu'il faudra mener.

Je vais apporter quelques éléments de réponse, d'abord à Mme MOUYSET-NOZERAND : ce n'est en aucun cas un dispositif en lien avec le conflit social qui touche malheureusement la DJS le dimanche, puisqu'il s'agit ici de créneaux en soirée la semaine. Par conséquent, et cela répond à une question que n'a pas posée M. TIBERTI mais qu'il pourrait se poser légitimement, les associations ne viendront pas remplacer des agents grévistes et ce n'est pas le sens de cette délibération, de ce que nous voulons faire. D'ailleurs, je voudrais juste signaler que cette grève n'est pas massive et relativement minoritaire : seuls 16% des agents sont en grève, même si elle est contrariante pour nos usagers.

Concernant les nouveaux équipements, je partage l'opinion de M. Adrien TIBERTI. Il y a deux manières de créer des créneaux : cette délibération et la construction de nouveaux équipements sportifs. Le Maire du 11^{ème} arrondissement s'est suffisamment engagé sur des dossiers comme ceux de l'îlot Bréguet, la Folie Regnault ou Ménilmontant pour trouver des TEP (*Terrains d'Education Physique*) et des lieux pour construire de nouveaux équipements sportifs. Je sais que de ce point de vue, nous y réussissons. Mais cela ne suffira pas : à Paris nous avons 14 équipements pour 10 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 54 pour 10 000 habitants. La simple construction d'équipements ne suffira donc pas. Il faudra faire preuve de créativité vers ces nouveaux publics. Il y effectivement de jeunes actifs qui ont vocation à avoir envie de pratiquer du sport le soir après 22h, mais pas seulement eux : il y a des chômeurs ou des retraités, qui n'ont pas à se lever le matin, mais pour qui la pratique du sport est tout aussi importante. L'un des premiers partenaires à nous avoir signalé son intérêt pour participer à ce type d'expérimentation est la FSGT (*Fédération sportive et gymnique du travail*), car c'est une expérimentation qui va dans le bon sens pour les salariés.

Ne prenons pas de posture définitive sur le sujet, c'est une expérimentation qui va dans le bon sens. Je suis heureux que nous tous dans ce Conseil ayons envie d'offrir plus de créneaux sportifs aux Parisiennes et aux Parisiens. »

M. Le Maire : « Merci beaucoup. J'ajouterai une remarque de bon sens. Nous sommes malheureusement dans une ville qui n'a pas suffisamment d'équipements sportifs par rapport à son nombre d'habitants, c'est pourquoi nous en construisons. Mais comment optimiser ceux qui existent ? La proposition, que je trouve séduisante et intelligente, permet d'augmenter l'utilisation, notamment horaire, de ces équipements en ne changeant strictement rien aux conditions de travail des agents dans ces équipements. Je pense donc que nous pouvons voter avec enthousiasme cette délibération.

Qui vote contre ? Les élus du groupe Communistes-Front de Gauche. Qui vote pour ? Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES – ACTION TERRITORIALE

M. le Maire : « Nous reprenons donc l'ordre du jour dans son organisation initiale, avec une délibération relative aux états spéciaux d'arrondissement pour détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015. »

M. LEBON : « Il s'agit même de quatre délibérations dont deux sont identiques. Je vous propose donc une discussion et une présentation groupée des projets de délibération DDCT 39, DDCT 40, DDCT 41 avec la délibération 2014 MA11 32 (11201432) rajoutée à l'ordre du jour.

Les deux dernières sont identiques mais pour des raisons formelles, l'une est proposée pour délibération soumise pour avis du Conseil, l'autre est une délibération propre à l'assemblée. Elles concernent l'inventaire des équipements de proximité. L'ensemble de ces délibérations visent en fait à construire le cadre qui nous permettra d'adopter le budget de l'état spécial de l'arrondissement pour 2015 au prochain Conseil. Tous les ans, avant d'adopter formellement ce budget et les enveloppes concrètes avec les montants, nous devons adopter en amont le cadre servant à établir ces enveloppes.

La première délibération sert à établir la dotation d'animation locale et l'enveloppe de gestion locale de l'arrondissement ; la deuxième établit l'enveloppe d'investissement de l'arrondissement. Les deux dernières concernent l'inventaire des équipements de proximité.

Les équipements de proximité, gérés par la mairie d'arrondissement, sont des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de Paris ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale (écoles, gymnases, espaces verts, bibliothèques, médiathèques, conservatoires,...). Cette année, l'inventaire est identique au précédent, à l'exception du mouvement qui résulte de la fusion des écoles élémentaires des 75 et 77 boulevard de Belleville. Je vous propose d'adopter ces délibérations qui nous permettront de construire le budget et l'état spécial du 11^{ème} arrondissement lors du Conseil à venir.»

M. le Maire : « Y-a-t-il des interrogations ? Oui, M. Jacques LEFORT et M. Adrien TIBERTI. »

M. LEFORT : « Nous sommes en pleine phase de refonte des Conseils de quartier et nous lisons dans la dotation d'animation locale qu'il y a une partie de celle-ci (2 300 €) qui est attribuée aux Conseil de quartier. Nous aurions aimé connaître la réalité de la consommation de cette somme sur ces dernières années par les conseils de quartier du 11^{ème} arrondissement. »

M. TIBERTI : « Nous voterons bien sûr ces délibérations. L'étude de l'inventaire des équipements de proximité est intéressante car elle permet de voir quels équipements, et services publics, sont offerts aux habitants du 11^{ème}, et en creux, de voir ceux qui manquent. Outre les équipements sportifs, je reviens sur un point important : il y a deux médiathèques dans l'arrondissement, et lorsque l'on s'intéresse à leur localisation, nous voyons immédiatement le problème. L'une est située rue Faidherbe, au sud de l'arrondissement, l'autre est située au début de l'avenue Parmentier, au centre de l'arrondissement ; il en manque donc une dans le nord de l'arrondissement. Si l'on se réfère aux grilles établies par le Ministère de la Culture, comme le faisait M. Jean-François MARTINS pour les équipements sportifs, le ministère prévoit une médiathèque pour 30 000 habitants, norme atteinte dans beaucoup de municipalités. Avec nos 156 000 habitants, nous avons seulement deux médiathèques. Peut-être, pourra-t-on ensemble se donner l'objectif d'arriver à créer à terme une troisième médiathèque dans le nord de l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE et M. Luc LEBON vont apporter des précisions. »

Mme DEBIEUVRE : « Effectivement, nous en parlons et nous cherchons un lieu depuis longtemps. Lors de la précédente mandature, nous avons cherché un lieu potentiel pour installer une médiathèque à Belleville, mais nous ne l'avons pas encore trouvé. Il ne faut pas non plus penser que ce quartier est complètement privé de bibliothèque puisqu'il y en a une, rue des Couronnes, située dans le 20^{ème}, arrondissement voisin ; il n'est pas insensé de penser que les habitants du 11ème peuvent traverser le boulevard de Belleville pour trouver une bibliothèque dans l'arrondissement voisin. C'est ce que font pour bon nombre d'entre eux les habitants du quartier Nation-Alexandre Dumas qui vont très facilement à la bibliothèque Marguerite Duras située rue de Bagnolet. Nous sommes bien sûr favorables à la construction d'une bibliothèque dans le nord de l'arrondissement mais nous devons trouver le lieu et nous n'y sommes pas encore parvenus. »

M. LEBON : « Les conseils de quartier sont dotés d'une enveloppe de 3 306 € par an pour leurs dépenses de fonctionnement. L'expérience montre que cette somme est bien utilisée et qu'elle suffit en général à leurs besoins. Par exemple, ils ont utilisé 60% de leur enveloppe en 2012, et en 2013, 81% de l'enveloppe, sachant que la mairie d'arrondissement a pris l'habitude d'abonder leur enveloppe de fonctionnement de 1000 € par an s'ils souhaitent s'engager dans des fêtes de quartier. Leur enveloppe leur permet donc de mener correctement leurs activités. »

M. le Maire : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous allons pouvoir passer au vote. Nous allons voter sur chacune des délibérations. »

2014 DDCT 39 Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015

M. le Maire : « Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDCT 40 Etats spéciaux d'arrondissement - délibération cadre investissement 2015

M. le Maire : « Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDCT 41 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015

M. le Maire : « Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 MA11 32 / 11201432 Inventaire des équipements 2015

M. le Maire : « Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. le Maire : « Nous passons à la délibération relative aux marchés découverts alimentaires et au renouvellement de la délégation de service public, relative à la gestion de ces marchés. M. Philippe DUCLOUX va rapporter sur le fond, et M. David BELLIARD a souhaité compléter sur la question de l'alimentation durable. »

M. DUCLOUX : « Je vais faire une présentation groupée qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble de ces trois délibérations. Elles sont très importantes car elles mettent en avant le renouvellement de la délégation de service public pour nos marchés alimentaires dans le 11^{ème} arrondissement. Nous en avons cinq : le marché Bastille, le marché Popincourt, le marché Charonne, le marché Belleville et le marché Père Lachaise. Le marché de Belleville est d'ailleurs l'un des plus importants par ses dimensions, par son activité et par l'aspect spécifique de ce quartier où le marché est quelque chose d'important, à la fois dans le domaine de l'animation pour les quartiers du 11^{ème} arrondissement, et aussi par rapport aux produits de qualité proposés aux habitants de l'arrondissement et aux personnes fréquentant nos marchés.

Les marchés alimentaires du 11^{ème}, comme dans tous les autres arrondissements parisiens, sont gérés par des prestataires professionnels sous la forme d'une DSP (*délégation de service public*). Pour le 11^{ème} arrondissement, il s'agit de M. CORDONNIER qui avait jusqu'à présent une délégation pour 6 ans. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain, d'où les délibérations sur lesquelles nous avons à nous prononcer ce soir.

Pour nous, il ne s'agit pas seulement de renouveler cette DSP, mais aussi d'améliorer la gestion de nos marchés à travers ce renouvellement et en profiter pour aller de l'avant sur un certain nombre de thèmes. Je vais vous en dire un peu plus dans quelques instants.

La première délibération propose de maintenir le mode de gestion par DSP pour une durée de 4 ans, au lieu de 6 ans. La Ville ne possède pas de compétence interne pour le savoir-faire spécifique à la gestion d'un marché alimentaire, des commerçants et de leurs produits. En revanche, le bilan de la gestion des marchés du 11^{ème} est globalement positif. J'ai d'ailleurs eu l'occasion le 12 septembre dernier de réunir tous les partenaires. Lorsqu'on parle des marchés, nous pensons au prestataire et aux commerçants, mais il y a aussi la police qui est présente pour surveiller, la Direction de la Prévention, la Direction de la Propreté et de l'Environnement, la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, ainsi que tous les services de la Ville présents pour faire vivre ces marchés. Cette forme de gestion permet néanmoins un contrôle par la Ville : le contrôle de la diversité commerciale, chose que nous revendiquons depuis longtemps dans le 11^{ème}

arrondissement, et le contrôle de la qualité des produits proposés. On le voit d'ailleurs dans les marchés que nous côtoyons en tant que citoyens, il y a véritablement une qualité des produits proposés.

Certains sujets sont sources de réflexion :

- Déchets : Mme Martine DEBIEUVRE le sait bien, le 11^{ème} arrondissement est à la pointe sur la diminution du nombre de déchets, et cela s'est ressenti aussi sur les marchés.
- Animation : il y a un travail à mener dans le domaine de l'animation pour trouver le moyen de faire en sorte que ces lieux de développement économique soient aussi des lieux d'animation.
- Prévention : par rapport aux marchés à la sauvette, plus spécifiquement visibles au marché Belleville qu'ailleurs dans le 11^{ème} arrondissement.

La deuxième délibération porte sur un avenant à la présente des délégations de service public afin de mener une réflexion approfondie sur les améliorations évoquées à l'instant et que nous serons amenés à mettre en œuvre. Je prends l'exemple concret de la création d'un marché bio, que M. François VAUGLIN connaît bien car il faisait partie du programme, avec une demande forte des élus présents de profiter de cette délégation de service public pour intégrer la création de ce marché bio lors de ce renouvellement.

Le marché de Belleville a plus de 300 mètres de linéaires, d'autres marchés en possèdent 150 ; nous devons aussi mener une réflexion sur ce sujet, et également sur le sujet des emplacements des marchés, que M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF connaît bien car il avait travaillé sur le dossier. Par exemple, je ne sais pas si tout le monde connaît le marché Père Lachaise, moins connu et moins fréquenté que les autres marchés. Il faut donc avoir une vision plus globale afin d'harmoniser les marchés du 11^{ème} arrondissement. Il faut aussi intégrer la présence de « food trucks » sur les marchés.

Cette deuxième délibération vise à prolonger du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2015 cet avenant qui permettra de poursuivre la concertation actuelle. Quand je parle de concertation, il me semble important de réunir peut-être des représentants de différents groupes afin d'avoir cette réflexion collective sur l'amélioration des marchés, de faire un état des lieux sur ce qui va bien et de faire des propositions pouvant aller dans le sens de l'intérêt des habitants du 11^{ème} arrondissement. Quand je parlais de la création du marché bio, c'était un point sur lequel nous devons travailler collectivement, ainsi que sur les déchets. Je pense qu'il faut encore aller plus loin que le tri, car c'est aussi une volonté de la mairie du 11^{ème} arrondissement.

La dernière délibération vise à modifier le règlement, en proposant un seul document regroupant les cinq règlements actuels. Nous sommes dans une phase de simplification administrative, de clarté, de visibilité afin de faciliter le traitement des documents pour tous ceux qui sont amenés à travailler sur ces sujets.

Au niveau des modifications, on trouve aussi la propreté. Les commerçants collectent leurs déchets à un point ; ils devront aussi trier les « bio-déchets ».

La Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, a annoncé l'interdiction des sacs plastiques ; ils seront donc interdits sur les marchés, remplacés par des sacs en papier, eux biodégradables.

Il y a aussi de plus en plus de traiteurs sur les marchés, ce qui correspond à une demande puisque cela permet aux travailleurs du quartier de déjeuner sur un marché. Les traiteurs souhaitant s'installer sur un marché devront proposer trois choses indispensables : des produits frais, des produits bio, et des produits en provenance directe de producteurs. Cela rejoint le

débat sur la rentrée scolaire avec la Caisse des écoles et sur ce qui est proposé dans les écoles. Donc là aussi, nous devons être exemplaires sur les marchés dans le cadre du développement durable.

Concernant les food trucks, il faudra en limiter le nombre. Je pense que deux food trucks par marché serait un nombre tout à fait correct. Pour toute initiative de ce type, la règle habituelle est l'appel à projet.

Voilà le résumé des trois délibérations qui vous sont proposées. Le fait que l'on puisse intervenir à plusieurs montre l'intérêt collectif sur ce sujet ; il concerne la vie des quartiers, leur animation et la qualité proposée aux habitants du 11^{ème} arrondissement. Je vous remercie.»

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette belle présentation. Je donne la parole à M. David BELLIARD, conseiller délégué à l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable. »

M. BELLIARD : « Je n'ai pas grand chose à ajouter après l'excellente présentation de mon collègue Philippe DUCLOUX, mais en tant que conseiller de Paris, je voudrais simplement dire que ces trois délibérations vont dans le bon sens sur certains points, et notamment sur la question des déchets. Mais on peut aller plus loin et c'est dans ce sens-là que l'on continuera à travailler au niveau du Conseil de Paris, notamment sur les bio-déchets et le traitement de certains déchets, de type palette, polystyrène ou cagette pour des poissonniers. Ce sera un premier point que nous porterons et sur lequel nous pensons pouvoir avancer au niveau du Conseil de Paris. Il y a aussi le point très spécifique de la vente des produits locaux franciliens : la question des circuits courts, et notamment de la vente des produits locaux, est insuffisamment traitée dans le texte tel qu'il est proposé. C'est dans ce sens-là que je pense que l'on arrivera à atterrir sur un texte définitif mais qui, du coup, fera que ces trois délibérations, cette nouvelle convention et règlement, iront définitivement dans le bon sens. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je voudrais apporter le soutien du groupe Radical de Gauche – Centre et Indépendants à ces délibérations qui vont dans le bon sens. Elles sont importantes pour notre cadre de vie, pour notre bien-être à Paris. Les marchés alimentaires sont des éléments forts de notre animation et de notre simple plaisir de vivre ici. Ce sont des éléments de santé, par la qualité de l'alimentation proposée. Effectivement, nous parlions de l'animation et de l'intégration de ces food trucks : nous nous réjouissons qu'un volet sur l'animation et la promotion de ces quartiers soit intégré aux nouvelles conventions, et qu'il est prévu d'intégrer ces food trucks dont le placement est problématique et qui vont participer à la dynamisation des marchés et au rajeunissement des publics fréquentant ces marchés. C'est un élément d'attractivité fort pour ces marchés, et aussi pour les commerces sédentaires, pour le tissu commercial qu'il y a à proximité de ces marchés.

La réduction de la DSP est une bonne chose. En passant de 6 à 4 ans, cela permettra à la mandature de faire un vrai bilan, un bilan d'étape et de corriger le tir. A cette occasion, nous sommes favorables à une augmentation des redevances des délégataires. Nous demandons aussi l'intégration d'une démarche de lutte contre le gaspillage, que les denrées alimentaires qui ne sont plus vendables mais néanmoins comestibles soient récupérées, et qu'un travail soit fait en collaboration avec les associations. Nous souhaitons également que les futurs délégataires proposent des mesures afin de contenir l'inflation des prix proposée par les commerçants de ces marchés alimentaires, et que la totalité des frais de nettoyage, actuellement

assumée par la municipalité et les délégataires, soit assumée par les seuls délégataires et non pas par la municipalité.

La possibilité offerte par ces prochaines générations de conventions de créer des marchés spécifiques, notamment bio, est un élément qui va fortement intéresser notre arrondissement, et nous pouvons tous nous en réjouir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Le groupe d'Union de la Droite et du Centre va aussi apporter son soutien à cette délégation de service public « nouvelle formule ». Mais contrairement à nos amis du PRG-CI, nous ne sommes pas favorables à une augmentation de la redevance payée par le délégataire, surtout si on lui demande en plus de nettoyer le marché. Il va devoir s'équiper, alors que la Mairie de Paris est déjà bien équipée. Je pense donc qu'il faut trouver un équilibre pour que les commerçants présents sur le marché ne ressentent pas la répercussion de la hausse de ce prix, et pour que cette hausse ne les gêne pas dans le déploiement de leur activité économique, si importante pour nos habitants et surtout pour nos militants car le marché est un haut lieu de militantisme, et pas uniquement en période électorale.

Ceci étant dit, les propos que nous avons entendus concerne la phase « vie après le marché » mais nous avons oublié la phase de ce qui se passe avant le marché, et notamment son installation. Il y a là-dessus des points d'amélioration pouvant être pris en compte dans le cahier des charges, comme le fait que la mairie, ou la Préfecture, garantisse des actions assez ciblées telles que la propreté des lieux afin que le commerçants trouvent des emplacements immédiatement exploitables lorsqu'ils s'installent. Il y a encore bien souvent des voitures garées sur l'emplacement de camions, des bouteilles vides ou des personnes qui y dorment. Là aussi, un effort supplémentaire pourrait être fait de façon à ce que ces problèmes soient réglés, soit par le cahier des charges, mais ce n'est pas forcément au délégataire de régler ces problèmes, soit par l'action concertée entre la Ville et les délégataires, ou à l'action de la Ville toute seule. Je vous remercie. »

M. TIBERTI : « Je vais expliquer le vote du groupe communiste. Vous avez fait attention au fait qu'il s'agit d'une délégation de service public. Vous connaissez les préventions très fortes que nous avons sur ce genre de procédure. Nous aurions aimé que soit envisagé, à un moment ou à un autre, une étude pour un passage en régie qui aurait permis de voir les coûts et les avantages qu'apportent les délégataires.

De plus, vous savez que les militants communistes passent beaucoup de temps sur les marchés, 50 semaines par an, pour participer eux-mêmes à l'animation du marché en vendant « L'Humanité Dimanche » ; nous voyons évidemment tout ce qui s'y passe même en-dehors des périodes électorales. Beaucoup d'intervenants se sont inquiétés, à juste titre, du respect des normes environnementales, que ce soit le versant de la gestion des déchets, ou des marchandises.

Il serait peut-être bon que nous nous penchions sur le respect des normes de travail sur ces marchés alimentaires. Il y a de quoi s'inquiéter lorsque l'on discute avec les commerçants. D'autant plus qu'il y a un certain ressentiment contre le délégataire, chez les commerçants du 11^{ème} en tout cas, contre les placiers et leurs pratiques parfois contestables.

Nous pensons qu'une étude concrète et sérieuse sur les coûts et les avantages possibles d'un passage en régie nous permettrait de mieux éclairer ce débat. C'est pourquoi nous nous abstenons pour les deux premières délibérations mais nous voterons pour le nouveau règlement car nous nous y retrouvons totalement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Pierre JAPHET souhaite intervenir. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je voudrais à l'occasion de cette délibération souligner un point au titre de ma délégation aux transports et des déplacements : les marchés neutralisent les pistes cyclables. Nous avons des objectifs ambitieux de part modale du vélo ; le vélo ne peut plus être considéré comme un mode de transport accessoire. Il faut qu'il y ait une réflexion collective sur les moyens d'éviter la neutralisation des pistes cyclables lors de l'installation des marchés. »

M. le Maire : « M. DUCLOUX voulez-vous réagir aux nombreuses interventions ? »

M. DUCLOUX : « Ces propositions et ces réflexions montrent l'intérêt collectif. Je ne pensais pas que le sujet des marchés allait nous réunir politiquement, au-delà de la simple visite des clients que nous sommes sur les marchés du 11^{ème} arrondissement.

Plusieurs choses ont été évoquées, avec deux aspects. Il y a l'aspect local que j'évoquais dans mon propos liminaire. Il faudra étudier le rôle de chacun en fonction de ses délégations, je pense à M. JAPHET et sa question sur les déplacements, pour que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice.

Pour répondre à M. TIBERTI, il y a évidemment une donnée parisienne ; je ne sais pas comment votre groupe politique se déterminera au Conseil de Paris, mais au vu de votre vote ce soir, je pense que c'est au Conseil de Paris que vous devriez intervenir afin de savoir pourquoi on est en DSP et non en régie.

Sur la question posée par M. LEFORT sur les difficultés rencontrées, ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons déjà. Lors de la réunion du 12 septembre, quand je disais que chaque marché avait sa spécificité, c'est vrai car les quartiers ne sont pas les mêmes. Vous évoquez le marché Bastille, là où il y a des difficultés d'installation à cause de la vie nocturne. J'ai parlé du marché Belleville avec ses marchés à la sauvette. Ce sont des sujets qu'il faudra évidemment prendre en considération. En accord avec M. François VAUGLIN, je souhaite que cette assemblée puisse travailler collectivement pour faire les meilleures propositions, tout en sachant qu'il y a aussi une donnée parisienne sur le sujet évoqué ce soir.

Je vous propose ces pistes, mais je suis évidemment ouvert au travail collectif afin que ce renouvellement de la DSP se déroule dans les meilleures conditions et dans un seul intérêt, celui des habitants de notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Un seul groupe n'a pas dit explicitement qu'il soutenait la délibération. Etant le groupe le plus important numériquement, je pense que nous pouvons compter sur son soutien ? »

M. LEBON : « Je le confirme ! »

M. le Maire : « Très bien. Avant de passer au vote, je vous informe que M. Jean-François MARTINS a donné pouvoir à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

2014 DDEEES 1040 Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Communiste-Front de gauche. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DDEEES 1097 Marchés découverts alimentaires - trois avenants aux conventions de DSP

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Le groupe Communiste-Front de gauche. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DDEEES 1098 Marchés découverts alimentaires - nouveau règlement

M. le Maire : « Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDEEES 1187 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e)

M. le Maire : « Mme Francine BAVAY-GUILLAUME a donné pouvoir à M. Pierre JAPHET. Nous continuons avec M. Philippe DUCLOUX et la subvention pour l'association Carré Bastille, que nous allons vite retrouver. »

M. DUCLOUX : « En effet, nous sommes le jeudi 9 octobre et je vais vous faire passer des invitations pour le samedi 11 octobre, où nous aurons le plaisir de nous retrouver au square Francis Lemarque à 11h, 90 rue de la Roquette, pour le 5^{ème} anniversaire du Festival Bastille Quartier Libre. C'est un bel exemple de diversité commerciale, avec l'ensemble des commerçants du quartier Bastille. Environ 65 commerçants sont adhérents de l'association présidée par Mme Dorothy POLLEY ; 35 d'entre eux vont participer à cette animation, avec un défilé batucada qui partira de la place de la Bastille à 10h30, ensuite un disco soupe, des écrivains publics et une grande soirée de clôture au Badaboum, rue des Taillandiers.

C'est une belle manifestation car elle fédère les commerçants et les riverains. Lors de ma rencontre avec Mme POLLEY, elle a évoqué cette solidarité entre les habitants et les

commerçants, par le biais de cartes de fidélité ou de soutien. C'est un exemple qui peut servir aux autres associations de commerçants de l'arrondissement.

Cette association ne se limite pas au festival Bastille Quartier Libre, d'autres animations sont aussi proposées : un village de Noël, un vide-grenier a été organisé au mois de mai dernier auquel a assisté le Premier ministre,... Les habitants du quartier sont aussi des participants actifs à ces manifestations. Un guide, édité par cette association, va sortir à la fin de l'année afin de donner une vision beaucoup plus importante à ce quartier.

La subvention que je vous propose d'attribuer à cette association s'élève à 8 000 €. Il faut savoir que la Mairie du 11^{ème}, à travers sa dotation d'animation, apporte une aide de 7 000 €. L'an dernier, l'adjoint au maire du tourisme de l'époque, M. Jean-Bernard BROS, avait versé une subvention pour permettre au guide d'être édité ; ceci explique le déséquilibre favorable en termes de budget.

J'espère qu'il fera beau samedi prochain car il y aura beaucoup d'animations dans le quartier ; Lorsqu'on veut défendre le commerce de proximité, il faut se rassembler, s'unir autour d'une cause et cette cause est juste.

Mme Dorothy POLLY est une personnalité du 11^{ème} arrondissement, qui est venue s'installer rue Keller en 1979, qui fédère les gens et qui met son savoir-faire au service des autres. Elle va organiser dans sa galerie une exposition axée sur des tableaux de détenus du monde entier et une exposition sur le street art. Mais cette délibération concerne samedi prochain et la 5^{ème} édition du festival Bastille Quartier Libre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, je crois que tout est dit avec l'enthousiasme requis. Il n'y a pas de demandes d'intervention, donc nous allons passer au vote. Qui est pour. Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES – POLITIQUE DE LA VILLE

2014 DDCT 2 Subventions (47.500 euros) à 10 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e) dans le cadre du programme « Animation sociale des quartiers »

M. le Maire : « Je signale que Mme Hélène BIDARD a donné son pouvoir à M. Adrien TIBERTI.

Nous passons aux délibérations relevant de la Politique de la Ville avec Mme Isabelle CHARPENTIER. La première délibération porte sur des subventions à plusieurs associations.»

Mme CHARPENTIER : « On en a amplement fait mention lors des précédents conseils, mais je rappelle brièvement que la Politique de la Ville est une spécificité de certains quartiers de Paris et de France dans le but d'aider les habitants des quartiers les plus défavorisés en

développant le lien social, l'intégration et l'insertion professionnelle en aidant les associations.

Je vous propose de voter cette délibération qui a pour objet l'attribution de subventions d'un total de 47 500 € à dix associations :

- Ombre en Lumière : actions autour du théâtre et les jeunes du quartier Belleville - Fontaine au Roi, seul quartier Politique de la Ville situé dans le 11^{ème} arrondissement.
- Ateliers du Chaudron : implantation d'un orchestre de quartier avec les scolaires du collège Lucie et Raymond Aubrac.
- Tatoosports : actions sportives en direction des filles du quartier.
- Le Picoulet - mission populaire 11^e : développement des projets des 11-25 ans.
- Paris Est Mouv' : ateliers de danse hip hop et ateliers de graff.
- Culture 21 : organisation d'un défilé de mode.
- Institut de Promotion des Travailleurs : stages de Français pour compléter la formation professionnelle dans les métiers de la petite enfance.
- Compagnie Cathie Couronne : action en direction des jeunes pour pacifier le gymnase Berlemont, « Paroles de citoyens ».
- Le Cercle de loisirs à l'usage des baladins (le CLUB) : ateliers sur l'insertion.
- D'Ici d'ailleurs : Action liée à la ludothèque Nautilude.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. GARANDEAU souhaite intervenir. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Comme vous l'avez constaté lors des derniers conseils d'arrondissement, l'opposition est constructive et elle vote très régulièrement en faveur des subventions versées à des associations à vocation culturelle. Je le dis à l'attention de Mme DEBIEUVRE qui nous a fait un procès d'intention dans son dernier papier de la revue du 11^{ème} arrondissement. Donc nous sommes très constructifs dans notre approche et souvent très positifs dans nos votes.

En revanche, nous avons vraiment un problème de fond qui se réitère à chaque conseil d'arrondissement, qui concerne notre difficulté, ressentie également par grand nombre de nos concitoyens, quant au fait que souvent les subventions sont « saupoudrées », c'est-à-dire dispersées sur un très grand nombre d'associations. Des petites sommes qui font souvent de grandes rivières. Cela se chiffre en millions d'euros à chaque Conseil lorsqu'on agrège au niveau de Paris, et nous avons des doutes sur l'efficacité et la pertinence de ces apports, surtout lorsqu'ils sont noyés dans des actions dont l'intitulé même ne donne aucune indication sur la réalité de l'action qu'il y a derrière. Il s'y ajoute aussi un cumul que l'on constate aussi sur les mêmes structures recevant quantité de subventions égrenées au fil des Conseils, parfois sur plusieurs délibérations lors d'un même Conseil. Je cite l'exemple du Picoulet ; ce n'est pas pour le stigmatiser, mais c'est une association qui revient très régulièrement. Nous avons donc de la difficulté à assumer notre rôle d'élu car nous n'avons pas la visibilité sur l'ensemble des subventions versées pour une même structure, et on ne mesure pas la réelle efficacité de cette subvention par rapport à l'action conduite.

Nous serons donc conduits à être encore plus vigilants dans nos futures interventions et peut-être à être un peu plus négatifs dans nos votes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, nous voterons ces subventions. Mais nous aimerions un jour que la politique de la Ville et de l'arrondissement relative aux subventions des associations, en matière culturelle, sociale ou autre, nous soit présentée de façon très construite et cohérente. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci à vous. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Mme Isabelle CHARPENTIER va répondre. »

Mme CHARPENTIER : « Concernant la Politique de la Ville, je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif gouvernemental, que la Ville de Paris s'est engagée, avec la région, à financer également des initiatives dans les quartiers les plus défavorisés afin de permettre le développement du lien social, de l'insertion, de l'aide aux devoirs,... Si des associations sont citées plusieurs fois, c'est d'abord parce qu'elles travaillent beaucoup, qu'elles mettent en place énormément d'actions en faveur de la population de ce quartier dense et très pauvre qui a besoin de beaucoup de moyens. Il faut remarquer que ce ne sont pas ces quartiers qui bénéficient le plus des moyens déployés, mais ils arrivent néanmoins à répondre à certains besoins avec de moindres ressources. Habitant ce quartier, je constate moi-même que les associations amènent de l'apaisement. Les enfants ne sont plus livrés à eux-mêmes ; ces associations s'occupent d'eux de manière responsable et citoyenne, par les loisirs ou l'accompagnement scolaire et sociale. Par exemple, le centre social du Picoulet suit 3000 à 4000 personnes par an, un nombre conséquent, et on ne peut pas dire qu'il coûte cher à la Ville de Paris ou à notre arrondissement au vu des actions menées. Ces actions sont menées grâce à la multitude d'associations œuvrant dans ces quartiers.

Par contre, le problème de délégation de service public pourrait se poser : que fait la Ville de Paris ? Que font le département et l'Etat ? A la tête de ces associations, on trouve souvent des femmes très qualifiées, largement sous-payées, vivant dans une totale insécurité sociale (ne sachant si elles vont être payées d'une année à l'autre ; retards de paiement), obligées parfois d'avancer les fonds afin que leur association puisse vivre en attendant le versement des subventions. A l'heure actuelle, les subventions de la région n'ont pas encore été versées alors que les actions ont déjà débuté en début d'année. J'ignore si beaucoup d'entre nous accepterait de vivre dans de telles conditions, sachant que la plupart est payé au SMIC ou moins. Nous parlons de personnes qui ont Bac+5 ou plus, et qui se forment continuellement afin de pouvoir répondre au besoin énorme et grandissant de ces populations, la pauvreté s'étant aggravée.

Je pense vraiment que ce n'est pas ici qu'il y a le plus de gaspillage de l'argent public. La vision globale est également vue au niveau du Conseil de Paris sur toutes ces actions. Je peux sans problème vous donner de plus amples informations sur chaque association. Chaque association fait plusieurs projets afin de répondre aux besoins diversifiés dans le cadre de leur compétence, de leur volonté en tant qu'association ; plusieurs actions, ne s'adressant pas aux mêmes publics, peuvent donc être programmées tout au long de l'année. C'est pourquoi nous retrouvons souvent les Ateliers du Chaudron, le Picoulet ou Nautilude dans les délibérations. Leurs actions ne concernent pas une minorité de personnes, mais un grand quartier très peuplé, très dense et très pauvre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments. Il est vrai que derrière ces projets, il y a un quartier et des habitants qui ont besoin de la solidarité publique. J'entends dans votre question plusieurs éléments, notamment ce phénomène de « saupoudrage ». Nous pouvons en effet le regretter. Un travail important est effectué par les services de la Ville pour que les délibérations proposées au Conseil fassent une synthèse de l'ensemble des soutiens obtenus les années précédentes et des subventions qui sont en cours dans l'année d'exercice. Ce travail de synthèse par association est en partie déjà disponible, même s'il y a toujours moyen d'améliorer la présentation des délibérations afin d'avoir une vue encore plus synthétique.

Concernant l'intervention plus générale de la puissance publique sur les quartiers Politique de la Ville, il faut dire deux choses : dans votre intervention, vous parliez de la possibilité à terme de vous acheminer vers un vote qui ne serait plus un soutien sur ce type de subvention. La dernière fois que les pouvoirs publics ont retiré brutalement des subventions à la Politique de la Ville, cela a conduit à un désastre dans le pays : les émeutes en 2005. Je vous déconseille donc de prendre cette responsabilité. Nous sommes dans un tissu social urbain fragile. Comme le disait très bien Mme Isabelle CHARPENTIER, les associations font un travail de dentelle avec parfois des moyens insuffisants, mais un travail ô combien nécessaire. Il faut donc avancer avec précaution sur ces questions. Il ne s'agit pas de montants importants ; c'est d'ailleurs un des aspects de votre critique quand vous parlez de « saupoudrage » car ce sont de petites subventions. Ils arrivent, avec peu de moyens, à maintenir ou à recoudre le tissu social, et nous pouvons leur savoir gré.

L'autre élément qui me semble essentiel aussi dans la situation actuelle des finances publiques d'Etat est le lancement de la réforme de la Politique de la Ville. M. Patrick BLOCHE s'était battu à la fin de la dernière mandature pour avoir des garanties sur le maintien des subventions, avant même que cette réforme ne soit aboutie. Je peux vous informer que je me suis entretenu avec Mme Myriam EL KHOMRI, nouvelle Secrétaire d'Etat chargée de ce dossier ; elle m'a garanti que Paris, et notamment le 11^{ème} arrondissement, conserverait l'intégralité des enveloppes qui permettent de financer les adultes-relais, c'est-à-dire les emplois dans les associations, et l'intégralité du montant des enveloppes de subventions. Au-delà du redécoupage qui a conduit le périmètre actuel à être réduit mais en maintenant une couronne autour du nouveau quartier Politique de la Ville, il y a un quartier vécu dans lequel l'intervention publique pourra être préservée. Nous avons eu cette heureuse nouvelle très récemment.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDCT 38 Subvention (6 500 €) et convention avec l'association Fontaine O Livres pour des travaux de rénovation et d'aménagement dans son local du quartier Fontaine au Roi (11e)

M. le Maire : « Cette délibération concerne toujours la Politique de la Ville et l'attribution d'une subvention à l'association Fontaine O Livres. »

Mme CHARPENTIER : « Il s'agit d'une subvention pour financer des travaux de rénovation et d'aménagement d'un local situé rue de Vaucouleurs. Ils vont contribuer à l'agrandissement de cette association qui est une structure d'accompagnement d'un réseau d'entreprises de la filière du livre. Ils ont besoin de bureaux et d'espace afin de permettre ce développement au sein du quartier Fontaine au Roi. La subvention d'investissement proposée est de 6 500 €.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous indique que les espaces de co-working de cette pépinière d'entreprises thématique sur les métiers du livres vont être inaugurés dans les prochaines semaines. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DDCT 53 Subventions (14.400 euros) à cinq associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Troisième enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e).

M. le Maire : « La troisième délibération concerne toujours la Politique de la Ville. »

Mme CHARPENTIER : « Il s'agit de la troisième enveloppe qui finit de compléter les appels à projet. Elle concerne :

- Le Picoulet ;
- la régie de quartier Fontaine au Roi, avec le projet « Les vendredis dans la place », face au gymnase Fontaine au Roi (activités dans une perspective de lien social) ;
- Raconte-nous ton histoire, des ateliers permettant aux personnes de raconter leur histoire afin de développer le lien culturel avec les enfants ;
- Institut de Promotion des Travailleurs – IPTR (apprentissage de la langue professionnelle vers les métiers de la petite enfance) ;
- Nautilude (loisirs destinés aux enfants du quartier Fontaine au Roi) »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2014 DAC 1062 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (4e)

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE, nous passons à une subvention complémentaire à l'association Les Athévains. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Il y a en fait deux subventions pour les Athévains ; je vais donc faire une présentation groupée. La première est une subvention de 50 000 € qui complète leur subvention de 150 000 €.

Il me semble que l'on ne présente plus l'Artistic Athévains, mais c'est un théâtre que nous avons la chance d'avoir au cœur du 11^{ème} arrondissement, dont la programmation est d'une très grande qualité. Elle est dirigée par Mme Anne-Marie LAZARINI, metteur en scène, Mme Dominique BOURDE et M. François CABANAT. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1445 Subventions (306.364 euros) et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé

Mme DEBIEUVRE : « La deuxième subvention pour l'Artistic Athévains concerne la SARL (la première concernait l'association). Il s'agit ici de soutenir des théâtres privés pour effectuer des travaux d'un montant de 41 413 € HT. La subvention proposée est de 10 353 € afin d'améliorer le système de refroidissement du théâtre. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1419 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association Place 2 B (20e)

M. le Maire : « Nous poursuivons avec l'association Place 2 B. »

Mme DEBIEUVRE : « Cette association gère la Biennale de Belleville, se déroulant de mi-septembre à fin octobre et se tenant dans le quartier entre République-Nation, Colonel Fabien et Ménilmontant. La subvention proposée est de 3 000 €. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2014 DVD 1091 Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris

M. le Maire : « Nous passons aux travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la Ville de Paris. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Nous continuons le tour de l'atlas souterrain. Lors de la dernière séance, nous avons évoqué les reconnaissances lors des risques de désordres constatés, ou sous des travaux engagés dans le domaine public. Cette fois, nous en sommes à la deuxième étape : si on constate des désordres, la mairie intervient. Elle intervient de deux manières : soit on constate que les trous sont solidifiés, et on les comble avec des remblais : soit on constate que les trous sont susceptibles d'être mouvants,

nous procédons alors à des injections de matières liquides ayant vocation à se solidifier, et tout ceci avec le plus de matériaux écologiques possible. Je vous invite donc encore à voter cette délibération afin que le sol ne s'écroule pas sous nos pieds.»

M. le Maire : « Voilà une bonne motivation. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Je mets cette délibération en lien avec l'association Place 2B qui offre une déambulation urbaine comme expérience artistique, urbanistique et esthétique grâce à la géolocalisation d'un explorateur urbain qui arpente les sous-sols de la ville depuis des années. Peut-être que cet explorateur urbain, qui est largement subventionné par la Mairie, pourrait déceler quelques gypses dilués ou carrières non consolidées, et ainsi contribuer à la solidification du sol sur lequel nous arpentons lors des marches exploratoires de nos conseils de quartier par exemple. »

M. le Maire : « Merci Monsieur Lefort pour le caractère humoristique de votre commentaire. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

LOGEMENT ET HABITAT

2014 DLH 1156 Place de la République - Résiliation à l'amiable du marché n° 20121390007630

M. le Maire : « M. Bastien RECHER va prendre la parole pour la délibération relative à la Place de la République.»

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une délibération visant à autoriser la Maire de Paris à signer le protocole de résiliation amiable du marché qui portait sur tous les aspects de communication autour de l'OPAH (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) de la place de la République, sachant que l'essentiel a déjà été opéré.

C'est l'occasion de vous donner de rapides éléments sur l'avancement de l'OPAH de la place de la République. Je vous rappelle qu'il y a eu une étude préalable en 2010. Trois arrondissements sont concernés autour de la place : le 3^{ème}, le 10^{ème} et le 11^{ème}. Nous sommes dans une phase active depuis 2013. Un premier appel à projet a permis de sélectionner 28 dossiers dont 5 dans le 11^{ème} pour des diagnostics ; le second appel à projet, débuté en mars 2014, a abouti et permet de sélectionner 11 diagnostics dans le 11^{ème} arrondissement. Il s'agit d'un outil efficace de lutte contre la précarité énergétique pour les copropriétés privées, avec l'amélioration thermique et environnementale de ces bâtiments où l'on aide à la fois la direction des travaux et, dans un second temps, les phases plus opérationnelles. C'est un programme particulièrement intéressant pour notre arrondissement.

Pour finir, je voudrais aussi vous signaler que nous avons déjà eu d'autres opérations de ce type, notamment dans le nord de l'arrondissement, pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé, alors que là, il s'agit plus d'une lutte contre la précarité énergétique autour de la place de la République. Il faudra par la suite continuer cet effort sur le parc social du nord de l'arrondissement. Je vous remercie.»

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. RECHER, quel est le nombre de copropriétés rénovées grâce à cette opération 2D2E ? »

M. RECHER : « Comme je le disais, il s'agissait pour le moment de diagnostics. Nous en sommes à 5 opérations dans le 11^{ème} arrondissement sur le premier appel à projet, et à 11 dossiers sélectionnés sur le 2^{ème} appel à projet. Il s'agit d'aider les copropriétaires à établir leurs besoins, les aider à élaborer certains projets de travaux. Nous ne sommes donc pas du tout dans une phase opérationnelle pour le moment.»

M. le Maire : « J'ajouterais qu'il s'agit d'une opération dont on savait dès le début qu'elle était ambitieuse : elle visait les situations les plus complexes, c'est-à-dire les copropriétés privées. Nous savons lancer des rénovations de l'habitat dans les bâtiments publics ou chez les bailleurs sociaux, quand il s'agit de monopropriété. Mais la situation des copropriétés est plus complexe à gérer ; chacun sait combien les accords sont parfois complexes à construire au sein d'une copropriété. En se donnant cette ambition, et connaissant la situation difficile à laquelle elle allait être confrontée, la Ville voulait voir dans quelle mesure il était possible d'entraîner les copropriétés à adhérer à la politique de la Ville pour que l'ensemble des acteurs, et non seulement les immeubles en monopropriété, se lance dans des opérations de rénovation de l'habitat.

Cela demande le déploiement d'une OPAH à l'échelle de plusieurs années : il faut que les propriétaires soient informés de l'opération, que la décision soit prise dans le cadre d'une copropriété, que les diagnostics soient faits, ...L'opération a été lancée il y a deux ans, et elle se déroule avec l'accord de certains propriétaires du 11^{ème}, 10^{ème} et 3^{ème} arrondissement, arrondissements concernés par le quartier de la place de la République. »

M. LEFORT : « Quel est le montant du marché ? J'ai compris que deux lots avaient été lancés en 2012 et que l'un des lots va s'arrêter prématurément. Mais quel est le montant de ce marché qui a permis de faire ces 5 + 11 diagnostics en copropriété ? »

M. le Maire : « Je ne suis sûr que l'on ait l'élément de réponse ce soir. Sous la dernière mandature, le Conseil d'arrondissement a été saisi du marché initial ; j'imagine que nous pourrions retrouver dans les archives la délibération d'origine indiquant le montant. Là, le solde de tout compte est à hauteur de 16 000 € pour cette opération de résiliation, soit une modeste somme. »

M. LEFORT : « Nous sommes preneurs de ces éléments si vous les avez. Effectivement, cette opération est l'occasion de rappeler un certain nombre de choses relatives à la politique de transition énergétique de la Ville de Paris. J'ai eu moi-même le plaisir de me faire présenter les réalisations de l'opération 2D2E dans le quartier République. Des marches exploratoires, ou de présentation, ont été organisées. Il faut saluer cette expérimentation puisqu'elle vise la rénovation énergétique qui non seulement a l'objectif de lutter contre le réchauffement

climatique par une action sur les usages et les consommations des bâtiments, mais elle a aussi des corollaires liés à la diminution de notre dépendance énergétique, l'augmentation de la santé publique, l'augmentation de l'activité économique, notamment dans le bâtiment, et nous savons que « quand le bâtiment va, tout va ». Elle a aussi l'objectif de diminuer la précarité énergétique : lorsque des rénovations thermiques sont effectuées dans certains logements, elles permettent de faire diminuer les factures de quelques ménages de ces copropriétés et de les sortir du seuil de précarité énergétique.

Il faut donc une action résolue, et j'ai le sentiment que, malgré les expérimentations lancées par la Ville de Paris, le compte n'y est toujours pas. Je n'ai pas le sentiment que nous prenions une trajectoire afin que le compte y soit un jour. Il faudrait rénover 800 copropriétés par an à Paris pour contribuer à l'objectif national de 500 000 logements rénovés par an. Or, je crois que les dispositifs existants permettent de rénover 30 à 50 copropriétés par an grâce aux aides publiques. Nous connaissons bien sûr la complexité de décision au sein des copropriétés, et des solutions sont proposées, mais peut-être que ces solutions souffrent d'un certain nombre de difficultés, de maux initiaux. La première d'entre elles est leur dilution : à l'échelle de Paris, il y a l'opération 2D2E qui fait des diagnostics mais qui propose aussi, je crois, de l'argent puisque on m'a dit, lors de la visite que j'ai faite, qu'il y avait 2 000 € par logement ; 5 000 € si c'était la rénovation d'une cour intérieure qui pouvait être proposée aux copropriétés. Donc nous allons bien au-delà du seul diagnostic.

Il y a aussi l'Agence Parisienne du Climat qui propose une action avec des plateformes internet pour partager de bonnes pratiques, et une action avec un accompagnement personnalisé. Il y a aussi la Société d'Economie Mixte à énergie positive qui offre là le nerf de la guerre, les financements à l'échelle francilienne. Sans rajouter toutes les aides nationales, comme celles de l'Anah (*Agence nationale de l'habitat*), de Louez Solidaire, du prêt à taux zéro, du crédit d'impôt, des certificats d'économie d'énergie, ... Bref nous assistons, à l'échelle parisienne, à la dilution de la lisibilité de toutes ces aides qui diminuent leur puissance de frappe et qui s'opposent de façon assez évidente à toutes les logiques de synergie qui pourraient avoir lieu entre elles si elles étaient rassemblées.

Par ailleurs je pense qu'il manque un certain pragmatisme : le document « 2D2E, c'est nous », qui est distribué et qui est relativement bien fait, ne présente qu'en tout petit en bas à gauche le fait qu'il y a des subventions. Même si l'argent ne fait pas le bonheur, comme le rappellent régulièrement des élus présents, c'est quand même le nerf de la guerre. Donc si on présentait la démarche de façon plus proactive et plus pragmatique, il y aurait peut-être plus de réactivité et plus de copropriétés seraient intéressées par le système.

Enfin, je pense que cette démarche pourrait être améliorée par une action plus en lien avec les acteurs de territoire comme les conseils de quartiers, les réseaux associatifs permettant de relier de façon plus pertinente cette action à une proximité de territoire.

Je pense que cette action, si elle est louable car c'est une expérimentation et il ne faut pas avoir peur d'oser, elle manque d'unité, de lisibilité, de pragmatisme, de proximité. Je pense que l'on fera beaucoup mieux si on arrive à améliorer le cahier des charges du nouveau marché si jamais il y en a un qui est lancé. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Bien. Vous avez fait, en quelque sorte, un bilan presque complet de l'action municipale, effectivement très riche, sur ce type d'enjeux qui mobilisent l'ensemble de la collectivité parisienne, des acteurs régionaux (vous avez même évoqué la SEM Energie

Positive). Tous ces dispositifs existent et ils sont complémentaires. J'ai presque l'impression de revivre le débat précédent, au sujet de la Politique de la Ville. Il est difficile de louer d'une part la multiplicité des acteurs et de regretter d'autre part la dispersion des subventions. L'ensemble de ces acteurs ont besoin d'être soutenus, et chacun a son rôle à jouer. Par exemple, l'Agence Parisienne du Climat a un rôle de coordination et d'animation des acteurs publics et privés, et je pense que c'est un de ses grands atouts de savoir réunir aussi les grands groupes, les grandes entreprises pour les mobiliser autour d'un objectif : la collectivité. Avec la SEM Energie positive, c'est le tiers financement qui vient chercher à financer une partie des besoins d'investissement à l'aide des économies réalisées sur les charges grâce aux travaux d'économie d'énergie. Vous avez omis les bailleurs sociaux : ils sont fortement mobilisés dans un plan, à l'ensemble de Paris, pour travailler sur l'isolation de leur parc de façon méthodique afin que l'ensemble soit traité à terme. Nous avons parlé tout à l'heure du Contrat de performance énergétique : bien d'autres dispositifs existent, mais je n'y reviendrai pas car nous nous éloignerions du cœur du sujet, même si ce marché d'animation autour de l'OPAH 2D2E était un bon point de départ, et nous en sommes particulièrement heureux. Nous verrons à la fin le bilan que nous pouvons en tirer. La Ville a déjà lancé à plus grande échelle une OPAH de nature analogue sur l'ensemble du 19^{ème} arrondissement. Vous pouvez voir que devant l'urgence à agir sur un sujet aussi important, nous n'attendons pas d'avoir tous les résultats pour avancer de manière déterminée.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et Centre. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2014 DFPE 1371 Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e)

M. le Maire : « Nous passons à une subvention à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville, l'AFEV. »

Mme KIELEMOES : « Il s'agit d'une subvention de 2 500 € qui est proposée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV). Elle mobilise des étudiants bénévoles dans les quartiers pour s'investir dans des actions de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagnement à la scolarité. Elle essaie de familiariser 75 élèves de grande section de maternelle ou cours préparatoire à la lecture. Ce sont des enfants issus de familles éloignées de l'écrit, des livres. L'association essaie de leur donner le goût, la curiosité de la lecture ; leur faire découvrir bibliothèques, médiathèques et ludothèques. Cette action a déjà été menée en 2013 de manière expérimentale dans le 10^{ème} arrondissement ; elle est maintenant étendue à un quartier du 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1375 Subvention (2.000 euros) à l'association Centre d'Aide aux Familles Matrifocales et Monoparentales (20e) pour son action favoriser la réussite éducative des familles migrantes et monoparentales (11e)

M. le Maire : « La délibération porte sur une subvention à la CAFAM, Centre d'Aide aux Familles Matrifocales et Monoparentales. »

Mme KIELEMOES : « Il s'agit d'une subvention de 2 000 € pour cette association qui aide les familles monoparentales et matrifocales dans leurs rôles de parents. C'est un dispositif d'aide à la parentalité, situé dans le quartier Fontaine au Roi, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et composé d'une population multiculturelle dont plus d'un tiers est constitué d'immigrés. Le projet est né de la volonté d'enseignants et acteurs de la réussite éducative. L'idée consiste à aider ces parents à se repositionner en tant que parents, et à les rapprocher des institutions participant à l'éducation de leurs enfants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2014 DASCO 1137 Caisse des écoles (11e) - Convention d'occupation du domaine public

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, je reviens vers vous avec la délibération plus technique relative à la convention d'occupation du domaine public accordée à la Caisse des écoles du 11^{ème}. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Depuis 1867, date de création des caisses des écoles dans les vingt arrondissements parisiens, la Ville de Paris a mis à la disposition des caisses, à titre gratuit, les locaux dont elles avaient besoin à l'intérieur des écoles, soit de manière permanente (cuisines et dépendances), soit une partie de la journée (salles de restaurant). Elle a également édifié, pour le compte exclusif des caisses, plusieurs bâtiments à usage de production.

Afin de définir une répartition précise des charges entre le propriétaire et le locataire, une convention d'occupation avait été signée en 2007 avec la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement. Son expiration en 2012 a conduit à la création d'un groupe de travail réunissant la Direction des Affaires Scolaires et la Direction du Patrimoine et de l'Architecture afin de rédiger une nouvelle convention d'occupation.

Le projet de convention repose en général sur la répartition traditionnelle et légale des charges entre propriétaire et locataire. Il vise notamment à préciser les obligations qui posent des problèmes récurrents d'interprétation entre les caisses des écoles et les services de la Ville.

La convention distingue ainsi les locaux à occupation exclusive de ceux dont l'utilisation est partagée avec l'école. Il rappelle également le principe de la gratuité de la mise à disposition des locaux. Ce projet de convention est complété par un inventaire précis des locaux mis à disposition afin de permettre une valorisation précise du concours en nature ainsi apporté à la Caisse des écoles.

Concernant les locaux mis à disposition au sein des collèges, une convention spécifique sera soumise ultérieurement au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général. Il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer la convention.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour le moment, nous allons nous contenter de rendre l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES – VIE ASSOCIATIVE

2014 DDCT 125 Subvention (2.000 euros) à l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant (11e)

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va nous rapporter le projet de subvention pour l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant.»

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Il s'agit de soutenir l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant, créée en 1989. Elle organise des échanges de savoirs impliquant un offreur et un demandeur, ainsi que des échanges collectifs réguliers sous la forme d'ateliers. Les thèmes abordés lors de ces échanges sont variés et permettent un large brassage de la population.

Elle organise également des sorties culturelles telles que des visites guidées de musées et participe activement aux manifestations festives de divers partenaires locaux.

Compte tenu de l'intérêt de l'action de cette association, il nous est proposé de lui attribuer en 2014 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros.»

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET SPORTS

2014 DJS 338 Subvention (2.000 euros) à l'association Matador (19e)

M. le Maire : « La dernière subvention va être rapportée par Mme Isabelle CHARPENTIER. C'est une délibération, catégorisée entre la Politique de la Ville et la jeunesse / sports, concernant l'association Matador.»

M. CHARPENTIER : « Elle est située dans le 19^{ème} arrondissement, mais vous savez que les associations se délocalisent aussi dans les autres arrondissements. Une des actions de l'association se déroule dans le quartier Politique de la Ville de la Fontaine au Roi, et est menée en partenariat avec le club de prévention Feu Vert et l'Antenne Jeunes Orillon, à l'attention de jeunes collégiens. Leur spectacle « Changer son regard sur la télévision » leur permet d'aiguiser le regard critique. J'en profite pour vous informer que ce spectacle sera joué à l'occasion du Salon du livre « Lire en délire » en novembre. Une subvention de 2 000 € est proposée pour le montage de ce spectacle.»

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS

M. le Maire : « Nous avons donc terminé avec l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Il nous reste des vœux à examiner, et nous avons trois questions déposées par le public qui seront examinées en fin de séance.»

V11 2014 14 Vœu relatif à l'attribution du nom de Violette Leduc à la Bibliothèque Faidherbe

M. le Maire : « Le premier vœu est à l'attribution du nom de Violette Leduc à la Bibliothèque Faidherbe. Je laisse la parole à Mme Martine DEBIEUVRE.»

Mme DEBIEUVRE: « Merci M. le Maire. Il est dommage que l'on n'ait pas pensé plus tôt à honorer Violette Leduc, une femme de lettres ayant vécu longtemps dans le 11^{ème} arrondissement, de 1939 à 1969. Elle habitait rue Paul Bert ; nous pourrions d'ailleurs aussi songer à mettre une plaque sur son immeuble. Elle est née en 1907 à Arras. Elle a été une figure importante de la littérature française ; elle a fréquenté les plus grands écrivains tels que Jean Genet, Nathalie Sarraute, Jean Cocteau, Albert Camus, Jean-Paul Sartre et surtout Simone de Beauvoir qui l'a aidée financièrement car elle ne gagnait pas suffisamment d'argent ; elle a tenu à rembourser Simone de Beauvoir lorsqu'elle a commencé à en gagner. Je vous encourage

à lire ses livres qui ne sont pas du tout datés et qui sont toujours d'actualité. Nous y voyons la marque d'un grand écrivain.

L'idée est de donner son nom à la bibliothèque Faïdherbe, qui ne porte que le nom de la rue où elle se situe, et je vous demande donc de soutenir ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Ces livres sont en effet d'une grande modernité. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont bien sûr soutenir cette proposition de dénommer une bibliothèque autrement que par le nom de la rue qui l'accueille, d'autant plus que cette dame qui était, comme le disait un commentaire de film, « une femme éperdue de reconnaissance et d'amour » et qui est oubliée depuis sa mort en 1972, a quand même quelques fans dans le quartier puisqu'une librairie porte son prénom au 102 rue de Charonne. Ce vœu m'a permis de me mettre un peu plus au courant de la vie de cette dame qui a vécu un certain nombre de combats du 20^{ème} siècle, et qui a laissé un témoignage que je vous invite à regarder sur le site de l'INA, dans lequel elle cite ces deux phrases qui pourraient nous inspirer : « Il ne faudrait pas que l'érotisme devienne un gâchis, et je crois que c'est ce qu'il est en train de devenir. On le met à toutes les sauces, et aux mauvaises sauces. L'érotisme est sacré, il n'est pas vulgaire ». Je pense que cette phrase est importante à notre époque.

On lui a demandé à qui elle écrivait, elle disait : « J'écris pour le lecteur invisible, le lecteur à naître, celui qui est dans mon dos ». Je pense que cette phrase peut aussi inspirer notre action politique. Merci. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je me réjouis que nous nous acheminions sur une unanimité sur cette proposition rassembleuse. Qui vote pour ? Tout le monde. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité

M. le Maire : « J'informe l'ensemble des conseillers d'arrondissement que ce vœu ne sera pas déposé lors de la prochaine séance du Conseil de Paris car des discussions sont nécessaires avec M. Christophe GIRARD, Maire du 4^{ème} arrondissement, qui a déposé un vœu analogue, afin d'avoir une position commune avant que le Conseil de Paris ne soit saisi.»

V11 2014 16 Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie de territoire à énergie positive pour le 11ème arrondissement

M. le Maire : « Le vœu déposé par le groupe Radical de Gauche – Centre et Indépendants a été retiré. Nous passons donc au vœu déposé par l'UMP relatif aux territoires à énergie positive.»

M. LEFORT : « Oui, nous revenons à l'énergie M. le Maire ; j'espère que je ne vous laisserais pas comme j'ai cru le déceler dans ma dernière intervention.

Je pense que la transition énergétique est un élément essentiel du paysage politique actuel, et il faut que nous le portions de façon opérationnelle dans notre arrondissement, et que nous sachions saisir les opportunités que nous donne le contexte législatif national, puisque la loi de programmation pour la transition énergétique (les députés en débattent passionnément ces jours-ci) a indiqué la volonté d'engager le lancement de 200 expérimentations de territoires à énergie positive en 2017 ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement doit se montrer à la hauteur de son Histoire en étant pionnier sur les grands enjeux de notre siècle, et le développement d'une écologie humaine, non punitive, étant l'un des plus importants d'entre eux ;

Considérant que cette expérimentation de territoire à énergie positive à l'échelle du 11^{ème} arrondissement permettrait de valoriser le potentiel énergétique de notre territoire, d'y développer des innovations au profit de ses habitants et de développer son tissu économique ;

Considérant le nécessaire aspect global d'une stratégie de territoire à énergie positive, et donc l'impératif de lancer cette dynamique par un angle concret pour la rendre réaliste ;

Considérant que deux sujets peuvent être traités séparément dans un premier temps :

- la maîtrise de la demande en énergie, qui passe notamment par une rénovation thermique des bâtiments occupés de l'arrondissement, pour laquelle des initiatives doivent rendre leurs conclusions, comme le programme prototype 2D2E qui vise les copropriétés autour de la place de la République,
- les problématiques de transport, qui obligent à sortir du cadre du 11^{ème} arrondissement ;

Considérant que l'analyse des potentiels de production et de récupération d'énergie est un angle solide d'approche de cette problématique, permettant d'établir un premier bilan énergétique réaliste à l'échelle de notre territoire ;

Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- qu'une stratégie soit élaborée visant à ce que le XI^e arrondissement soit prêt à s'inscrire dans l'appel à projet des 200 territoires à énergie positive que lancera le Ministère de l'écologie ;
- que cette stratégie suive les étapes suivantes :
 - établir dans un premier temps un bilan estimatif des consommations actuelles d'énergie des bâtiments du 11^{ème} arrondissement (logements, bureaux ou commerces).
 - élaborer dans un second temps un bilan des potentiels de production ou de récupération d'énergie dans l'arrondissement (utilisation de la chaleur fatale de transformateurs électriques, de centres de calculs). Cette chaleur fatale est la chaleur produite par les outils industriels pour fonctionner et nous pourrions la récupérer à la sortie de ces outils afin de pouvoir l'injecter dans un bâtiment qui aurait besoin d'être chauffé. Dans le cadre de ce bilan des potentiels de production d'énergie de notre arrondissement, nous pourrions aussi identifier les sources d'énergie autres qu'industrielles telles que les sources d'énergie géothermale, ou les sources situées sur nos toits, les sources d'énergie solaire.
 - pour atteindre l'équilibre énergétique positif de l'arrondissement, réaliser une étude de faisabilité de la valorisation de ces énergies locales d'un point de vue juridique,

technique et économique, et en tenant compte de modes novateurs de participation (coopératives citoyennes, citées dans la loi).

- pour permettre que ce projet ait des retombées positives sur l'arrondissement, mettre en lumière les impacts sur les usages des habitants ainsi que les retombées économiques pour nos quartiers qu'aurait une valorisation de ces énergies en circuit court. Si un transformateur électrique ou un data center du 11^{ème} arrondissement produit de l'énergie, qu'elle soit consommée par les bâtiments proches de façon à ce que l'énergie produite dans le 11^{ème} soit utilisée dans le 11^{ème} arrondissement ; n'y voyez aucun chauvinisme de ma part.
- que cette stratégie tienne compte de la nécessaire information et concertation des habitants, chère au cœur du groupe d'Union de la Droite et du Centre, de sorte qu'elle soit l'occasion d'une pédagogie et d'une appropriation des enjeux par la population et par tous les acteurs de l'arrondissement impliqués.»

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE va vous répondre et Mme Joëlle MOREL complètera. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. En préalable à ce vœu qui vient d'être présenté par M. Jacques LEFORT, comment ne pas se réjouir de voir l'opposition municipale relayer au sein de ce Conseil d'arrondissement la politique volontariste du gouvernement, et notamment de la Ministre de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Territoire, dans le domaine des économies d'énergie. Donc merci de cette occasion que vous nous offrez de valoriser l'action de l'actuel gouvernement.

L'appel à projet auquel vous faites référence dans votre vœu n'est d'ailleurs pas un appel que va lancer le Ministère de l'Ecologie, mais un appel qu'a lancé le Ministère de l'Ecologie et qui trouvera son terme, en ce qui concerne le dépôt des dossiers, le 15 novembre prochain.

L'esprit de cet appel à initiatives est d'entraîner les territoires et les élus locaux dans une démarche exemplaire pour construire ce qu'on appelle le « nouveau modèle énergétique et écologique français ». Mais pour bien traduire ce que le gouvernement a voulu faire à travers cet appel à projets, il s'agit avant tout d'entraîner les communes qui n'ont pas encore mis en place une stratégie ambitieuse sur cette thématique, ce qui n'est pas le cas de Paris, compte tenu de l'action conduite par M. Bertrand DELANOË en tant que Maire de Paris ces treize dernières années.

Je dis ceci car on ne peut pas répondre à votre vœu sans évoquer la politique que la Ville de Paris a mise en œuvre depuis treize ans. Je rappellerai cette politique publique ambitieuse visant à réduire l'empreinte carbone du territoire parisien : développement des transports publics et déplacements alternatifs, tant critiqués au début de la mandature de Bertrand DELANOË par ceux qui vous ont précédés, rénovation énergétique, végétalisation, gestion des ressources et des déchets, alimentation... Le champ des actions est très divers. Il s'agit d'avoir un plan d'action volontariste assorti d'objectifs chiffrés pour lutter contre le réchauffement climatique.

De ce fait, Paris est doté d'un document exceptionnel de référence, le Plan Climat, qui a été actualisé en 2012. Il fixe, à l'échelle de Paris, des objectifs ambitieux à l'horizon de 2020. Si je dis cela, c'est parce que la réponse qui peut vous être faite est une réponse qui vise avant tout à dire, et sans faire référence à l'unité de Paris, que le territoire visé par cette action, pour être

pertinent, ne peut être que celui de l'échelle parisienne en tant que telle. Comme vous connaissez par cœur le Code Général des Collectivités Territoriales, je n'ai pas besoin de rappeler que la Mairie du 11^{ème}, n'étant pas une collectivité de plein exercice, ne peut répondre elle-même directement à cet appel à projets.

Je laisserai à Mme Joëlle MOREL le soin de compléter sur ces actions portées par la Mairie de Paris, dont le 11^{ème} arrondissement est bénéficiaire comme les 19 autres arrondissements parisiens, avec des premiers résultats très encourageants du Plan Climat, adopté en 2007 et réactualisé en 2012.

En ce qui concerne le 11^{ème} arrondissement, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, dans le cadre de l'examen d'une précédente délibération, l'opération 2D2E sur le secteur de la République donc je ne vais pas y revenir. J'indique qu'en ce domaine, le 11^{ème} est incontestablement un arrondissement pionnier et même exemplaire, puisque c'est en février 2013 qu'a été inauguré le premier immeuble de logements sociaux à énergie positive, situé au 7 rue Guénot. C'est un immeuble de la RIVP (*Régie Immobilière de la Ville de Paris*) qui a été visité par Mme Ségolène ROYALE il y a trois semaines ; elle en a fait une référence dans la politique qu'elle conduit actuellement. D'ailleurs, lors de cette visite, l'un des locataires avait sorti sa facture d'électricité : il avait payé pour les trois derniers mois 96 centimes d'euros. L'énergie positive dans un immeuble, ça marche, et en plus quand il s'agit d'un immeuble de logements sociaux, on en comprend toute la valeur.

Pour conclure, concernant la troisième partie de votre vœu, sur la sensibilisation de nos concitoyennes et de nos concitoyens à de meilleures pratiques, je ne pense pas qu'il ne soit besoin de refaire le bilan de l'action municipale de ces dernières années, mais la Mairie du 11^{ème} arrondissement a développé toute une série de d'événements visant à informer et sensibiliser le grand public aux enjeux des économies d'énergie, notamment lors d'une semaine dédiée, la Semaine du développement durable dont nous allons prochainement connaître une nouvelle édition. Voilà ce que je pouvais répondre à ce vœu que je considère, plaidant le retrait, d'ores et déjà réalisé. Et ce sont toujours les meilleurs vœux, ceux qui sont déjà réalisés. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je vous remercie d'avoir déposé ce vœu qui s'inscrit particulièrement dans les valeurs défendues par Europe Ecologie – Les Verts, et que je défends tout particulièrement. La lettre de mission de Mme Célia BLAUDEL, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'environnement, de l'eau et du Plan Climat, énergie territoriale, apporte des réponses à votre vœu. Dans la perspective de la COP21 qui se déroulera à Paris en 2015, la Ville de Paris s'engage résolument dans la réduction drastique de son empreinte écologique et stimule une dynamique métropolitaine et même mondiale. M. LEFORT, je sais combien, de par votre vie professionnelle, vous êtes attentif à tous ces problèmes liés à l'énergie. Je vais aussi essayer d'apporter quelques éléments complémentaires aux propos de M. Patrick BLOCHE.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a engagé le Plan Climat. Les premiers résultats de ce Plan Climat, adopté en 2007, sont encourageants et il s'agit de les amplifier : les émissions de gaz à effet de serre ont diminué à Paris de 2% entre 2004 et 2009, les consommations énergétiques ont baissé de près de 5% sur la même période, et la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire est passée de 10 à 12%.

Grâce au Plan Climat Energie adopté en 2012, la Ville de Paris maintient ses objectifs pour 2020 : la réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie, et l'augmentation jusqu'à 25% de l'utilisation des énergies renouvelables.

Nous avons fait référence à l'Agence Parisienne du Climat, qui accompagne la mise en œuvre du Plan et qui permet de modifier les comportements pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Son action est importante, il faut la soutenir afin de lui permettre de se développer.

Mais nous n'avons pas fait référence à des dispositifs tels que la thermographie des façades. L'APUR (*Atelier Parisien d'Urbanisme*) a réalisé en 2010 pour le compte de la Ville de Paris une thermographie aérienne du territoire et de 500 façades de bâtiments représentatifs. Cette technique est un outil précieux pour dépister les défauts d'isolation des bâtiments. Associée à des expertises complémentaires, la thermographie permettra d'élaborer des préconisations visant à améliorer les performances thermiques des bâtiments parisiens. La thermographie aérienne du 11^e arrondissement a été réalisée.

Nous n'avons pas fait référence non plus au cadastre solaire à Paris. Paris dispose du premier cadastre solaire de France, dont la réalisation a été confiée à l'APUR. Le cadastre solaire invite à mieux considérer l'usage possible de l'énergie solaire dans la ville, qu'il soit thermique ou photovoltaïque. Il informe du potentiel solaire de chaque bâtiment de la capitale. Les propriétaires privés comme les pouvoirs publics peuvent ainsi identifier, grâce à un code couleur, les lieux propices à l'installation de panneaux solaires.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur l'opération 2D2E qui se poursuit. Il est vrai que l'on peut déplorer le fait qu'elle ne soit pas encore assez développée, mais c'est une expérimentation. Il faut accompagner le plus possible, à travers nos relais dans les conseils de quartier, pour que les habitants et habitantes puissent s'associer au mieux à cette opération 2D2E qui permettra un diagnostic thermique des bâtiments puis la rénovation thermique.

D'autres dispositifs existent :

- le Défi Familles à Energie Positive : des équipes de volontaires font le pari de faire 8% d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. C'est un défi concret, ludique, efficace et convivial. Là aussi, je fais appel à tous ceux qui peuvent relayer cette information concernant cette opération.
- le dispositif CoachCopro, mettant à disposition des copropriétés mobilisées par l'amélioration énergétique de leurs bâtiments afin de réduire leurs besoins énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre, est un outil innovant.

Dans votre vœu, vous faites référence à une demande de plus d'information et de concertation avec les habitants. Evidemment vous avez raison ; le travail est engagé mais il reste encore à le développer. Mais j'ai l'impression que c'est ce que nous essayons de faire avec la Mairie du 11^{ème} à travers plusieurs évènements visant à informer et à sensibiliser le public. M. Patrick BLOCHE a fait référence à toute une série d'initiatives. J'espère que nous aurons la possibilité de continuer à organiser toutes ces initiatives et je vous invite à m'aider et à mettre toute votre énergie pour que ces différentes formes d'interventions prennent toute leur place dans le 11^{ème} arrondissement. Les dispositifs et les initiatives existent et sont complémentaires les unes avec les autres, il faut simplement les développer, les faire connaître auprès des habitants pour qu'ils se les approprient. Merci beaucoup.»

M. le Maire : « Bien. Etant donné les éléments substantiels qui viennent de vous être communiqués, retirez-vous votre vœu ? »

M. LEFORT : « Bien sûr que non, nous n'allons pas le retirer. Nous avons entendu l'action menée par la Ville de Paris depuis un certain temps pour améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle de la ville. M. BLOCHE a rappelé que c'était une volonté de la loi sur la transition énergétique d'accompagner les territoires vers des territoires nouveaux, et que la Ville de Paris ayant déjà fait tant de belles choses, qu'on n'a pas besoin d'aller encore plus loin par un bilan tel que nous le proposons dans notre vœu.

Mais je pense qu'il y a un point dans notre vœu que nous n'avons pas tellement entendu dans les dernières interventions : la valorisation des énergies de récupération. On a parlé de rénovation thermique, de diminuer l'empreinte carbone en circulant moins dans Paris, d'un certain nombre d'actions lié au Plan Climat, mais la récupération d'énergie sur les process industriels ou la récupération des data centers produisant énormément de chaleur dans le 11^{ème} arrondissement est un volet que je n'ai pas vu dans le Plan Climat, et c'est ce volet sur lequel nous vous demandons d'insister dans ce vœu. Donc si c'est une idée qui peut remonter jusqu'au Conseil de Paris, tant mieux, mais nous ne le retirons pas afin qu'elle puisse rester dans les archives et que vous puissiez un jour, je l'espère, la prendre à votre compte. »

M. le Maire : « Ce point de la récupération de l'énergie fatale faisait partie des propositions phares de Mme Anne HIDALGO sur lesquelles nous nous sommes tous engagés. L'exemple qu'elle cite, et que nous avons déjà réalisé, est le dispositif de récupération de chaleur installé dans les égouts du 12^{ème} arrondissement : l'eau chaude utilisée lors de la douche part dans les égouts et cette énergie est récupérée par le dispositif pour chauffer une école. Une autre expérimentation va être lancée pour le chauffage de l'Hôtel de Ville. Ces deux exemples montrent que la récupération d'énergie fait partie des engagements pris pendant la campagne.

Dans le 11^{ème} arrondissement, il y a évidemment un diagnostic à mener sur ce qu'il est possible de faire ou pas. Je ne suis pas sûr en effet que le 11^{ème} soit l'arrondissement dans lequel il y a le plus de potentiel en termes de data center, une source de chaleur importante. A ma connaissance, il n'y a pas de gros data center dans le 11^{ème} ; cela s'explique probablement par le prix du foncier. Ceci étant dit, d'autres projets sont en cours : par exemple, la RATP a des projets de récupération d'énergie de freinage ou de chaleur dans le métro.

Tous ces éléments sont sur la table, ce qui ne nous permet pas de voter le vœu en l'état, même si je pense qu'il y a une unanimité sur les objectifs poursuivis. Le vœu demande que le 11^{ème} réponde à l'appel à projets des 200 territoires à énergie positive. M. BLOCHE a expliqué pourquoi ce n'était juridiquement pas possible.

Un territoire à énergie positive est sensée produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, je ne pense pas que le tissu urbain parisien soit le premier territoire auquel il faille penser quand on s'inscrit dans ce genre de démarche.

Le bilan estimatif des consommations ne peut pas être dressé par la Ville car les données appartiennent aux distributeurs d'énergie (ERDF – GRDF), ce qui est bien normal car cela permet la garantie de l'anonymat. Le bilan peut se faire dans un travail partenarial, et là, je ne reviendrai pas sur les éléments qui ont été engagés par la Ville et sur le travail d'animation de l'ensemble des partenaires que réalise l'Agence Parisienne du Climat sur cette question du travail sur les consommations.

Au-delà des questions de data centers, de cadastre solaire, de thermographie auxquelles ont répondu M. BLOCHE et Mme MOREL, le travail sur le potentiel a déjà été engagé depuis plusieurs années par la Ville et nous allons bien évidemment le poursuivre. Chaque point de votre vœu est soit déjà engagé, soit impossible juridiquement. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter ce vœu en l'état. Chacun est le bienvenu, y compris l'opposition, pour que l'on puisse avancer ensemble sur ces questions si importantes, et qui sont assez consensuelles maintenant dans la société française. Nous ne pouvons juste pas voter un vœu qui nous pose quelques petits soucis juridiquement, et c'est pourquoi nous vous proposons de le retirer, en ayant bien compris, à l'issue de ce débat éclairé, que les objectifs de fond sont partagés par tous les élus présents. »

M. LEFORT : « Nous avons entendu l'argument comme quoi le programme de Mme HIDALGO proposait un certain nombre d'actions dans le sens de la récupération de chaleur, qu'il y a des difficultés d'ordre juridique ; je ne vais pas m'étendre plus. Ce que nous proposons dans ce vœu, ce n'est pas tellement de refaire du bruit autour de certaines mesures, ce que certains candidats auraient fait, mais c'est bien la notion de stratégie de territoire. Bien sûr, lorsqu'on met en place une stratégie, il y a des obstacles juridiques : si je récupère un peu de chaleur sur un bien privé, comment l'injecter dans un réseau public ? Il y a des obstacles à surmonter ; si on n'arrive pas à les surmonter à l'échelle du 11^{ème} arrondissement, on peut le faire à l'échelle de Paris. Si on ne peut le faire à l'échelle de Paris, nous pouvons le faire à l'échelle du Grand Paris. Dans cette notion de stratégie, il y a des actions qui ne sont pas uniquement des analyses ponctuelles de bonnes idées qu'on pourrait mettre en œuvre au droit d'une école parce qu'il y a des égouts avec de la chaleur. C'est une stratégie qui permet de compter, de savoir quelle est la ressource public et privée, en termes de chaleur, de pouvoir la mettre dans une équation, et ensuite de se mettre autour d'une table, de voir quels sont les obstacles économiques et juridiques, et de pouvoir dérouler une solution avec une concertation auprès des acteurs, auprès de la population de façon à pouvoir émettre des solutions. Voilà pourquoi nous ne parlons pas d'un programme, mais bien d'une stratégie qui commencerait à être élaborée grâce à ce bilan à l'échelle du 11^{ème}, peut-être à une échelle plus large qui pourrait aboutir à terme à des solutions. »

M. le Maire : « C'est une discussion passionnante mais je voudrais répondre sur ce point particulier de la stratégie. Et je le répète, je pense que nous partageons les mêmes objectifs. La stratégie a été définie dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris de 2006. Elle a été renouvelée dans le cadre de la révision de ce Plan Climat l'an dernier. Elle est donc claire : elle repose sur un bilan et une étude des potentiels. Je vous invite donc à relire le Plan Climat qui contient beaucoup de points intéressants pouvant répondre à certains de ces objectifs.

Je reviens sur la discussion concernant le « saupoudrage » ou la dispersion dans les actions que la Ville mobilise, ayant eu lieu au cours de la délibération relative à l'OPAH 2D2E autour de la Place de la République, ou du soutien à d'autres structures travaillant dans ce sens. Le sens de ce travail de la Ville et du soutien apporté aux différentes structures est contenu dans ce Plan Climat et dans le bilan, le diagnostic de territoire. La stratégie est écrite là, et elle existe depuis maintenant huit ans, elle a été rénovée l'an dernier. Je ne voudrais pas qu'à l'occasion d'un vœu, nous laissions croire que nous découvrons qu'il faut doter le territoire parisien d'une stratégie énergétique. Nous nous y sommes engagés depuis très longtemps. Comme l'a indiqué M. BLOCHE, l'appel à projets des 200 territoires à énergie positive (je viens de relire le cahier des charges publié sur internet) vise précisément les collectivités qui ne sont pas encore engagées dans Plan Climat énergie territoriale ou dans un Agenda 21, tout cela ayant été fait

depuis fort longtemps à Paris. Considérons qu'il n'y a pas de nécessité à voter ce vœu, qui par ailleurs n'est techniquement pas recevable. »

M. LEFORT : « Nous maintenons notre vœu parce que je pense que dans le Plan Climat, cette étude du potentiel de valorisation des énergies de récupération n'a pas été faite de la façon dont nous le proposons, et tout simplement, n'a pas été faite puisque ce n'était pas une façon de valoriser la chaleur qui était très à la mode à l'époque. Nous maintenons notre vœu pour cette raison. »

M. le Maire : « Nous avons lancé cette étude. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11 2014 17 Vœu relatif à la mise en place d'un service local d'affectation urgente et provisoire de places en crèche

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT « Considérant que la lacune très importante de places en crèche dans le 11^{ème} arrondissement cause une grande tension pour les familles, et qu'elle est l'une des raisons qui les conduisent à quitter Paris lors d'une nouvelle naissance ;

Considérant que cette anxiété est particulièrement forte lorsqu'un imprévu professionnel ou une baby-sitter malade les conduit à devoir trouver en urgence une solution de remplacement, le service municipal ne pouvant alors leur offrir de solution ;

Considérant que les crèches du 11^{ème} arrondissement ne sont pour autant pas tous les jours comblées, du fait d'aléas naturels dans la présence des enfants (un couple qui part une semaine en vacances avec leur enfant libère une place pendant une semaine sans qu'un autre enfant n'en profite, par exemple) ;

Considérant qu'une connaissance en temps réel des places disponibles permettrait de mettre en relation les places ponctuellement libres et les parents ayant des besoins urgents et limités dans le temps (une nounou malade, un impératif professionnel nécessitant une baby-sitter le soir-même) ;

Considérant que l'ensemble des crèches et halte-garderies subventionnées du 11^{ème} ont signé une convention avec la Mairie dans lesquelles elles s'engagent à faire partie d'un système de péréquation et de mutualisation des places disponibles afin d'optimiser le remplissage des crèches, et donc que la Mairie est la plus à même d'obtenir les informations qui lui permettront d'assurer l'interface entre ces structures et les parents ;

Considérant que la réactivité et la pertinence de l'action municipale doit permettre d'adoucir les effets douloureux d'une politique familiale nationale qui choisit hélas de raboter le budget des familles plutôt que d'engager les réformes budgétaires majeures nécessaires au redressement de notre pays ;

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu que soit mis en place un service local qui rassemble en temps réel les disponibilités de court terme des structures d'accueil de l'arrondissement, et les mette à disposition des parents via un numéro unique. Ce service pourrait s'inspirer du « relais information famille » mis en place par la maire UMP du 9^{ème} arrondissement.»

M. le Maire : « Mme Dominique KIELEMOËS va vous répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Cette idée était dans le programme de la candidate Mme Nathalie KOSCUISKO-MORIZET, qui n'a pas été élue. C'est une bonne idée car elle joue sur une forte attente des parents, mais c'est une fausse bonne idée car elle part d'une expérimentation de trois mois, un délai très court, lancée dans le 9^{ème} arrondissement autour de six halte-garderies volontaires dont 4 halte-garderies associatives qui ont régulièrement des places vacantes. Donc il y a avant tout un problème de méthode.

D'autre part, je relève des éléments faux, ou à tout le moins un problème de vocabulaire dans votre vœu. Les familles quittent de moins en moins Paris et de moins en moins le 11^{ème} : la demande de place en crèche augmente alors que le nombre de places en crèche augmente également.

Je vous laisse vos propos sur la politique nationale qui attaquerait la famille. Je trouve que votre expression « lacune de places en crèche dans le 11^{ème} » n'est pas justifiée ; que le terme de « remplissage de crèches » est un mauvais terme. Il y a effectivement des périodes où de nombreux enfants sont absents, notamment lors des périodes de vacances d'été ou de Noël, et nous en profitons alors pour rassembler les enfants dans un nombre plus réduit d'établissements, ce qui permet de réaliser des travaux dans ceux qui ferment, et de donner des congés au personnel. Par ailleurs, nous veillons au moment des commissions d'attribution de places à maximiser nos taux d'attribution, et par ricochet, de fréquentation au sein des établissements. Nous travaillons en bonne entente et M. Eric GRANDEAU en est le témoin.

Je rappelle que depuis 2001, la Mairie de Paris a créé plus de 10 000 places en crèche ; Mme Anne HIDALGO s'est engagée à créer encore 5000 places supplémentaires d'ici 2020. C'est donc un investissement massif et un investissement qui va continuer. En 2001, Paris était le dernier département en nombre de places en crèche ; en 2014, Paris est devenu le premier département en nombre de places en crèche. Je pense donc que nous n'avons pas de leçon à recevoir.

Nous accueillons déjà de manière urgente certains enfants lorsqu'un problème grave survient. Nous pouvons accueillir un enfant en accord avec la PMI (*Protection Maternelle et Infantile*) ; nous l'avons déjà fait deux fois dans l'année écoulée. Les parents peuvent également avoir recours de manière ponctuelle à une halte-garderie qui gère directement le problème. Ceci dit, une halte-garderie n'offrira jamais cinq jours d'affilée puisque par définition, une halte-garderie offre deux jours et demi maximum par semaine. Il est également très difficile pour une directrice ou un directeur de prévoir si elle aura des place l'après-midi puisqu'un enfant peut ne pas se présenter le matin et se présenter l'après-midi.

Nous sommes en désaccord pour des problèmes de forme, mais aussi de fond : une crèche n'est pas une consigne à enfants, à bébés. Un travail pédagogique est mené entre l'équipe et les enfants et les familles accueillies ; il y a un équilibre. Vous avez suffisamment dénoncé le fait que la politique municipale traitait mal les personnels de crèches qui ont régulièrement fait des

grèves, alors que je pense que c'est à Paris qu'ils ont les meilleures conditions de travail et les meilleures formations, même s'il faut toujours faire mieux, nous sommes bien d'accord.

Ceci dit, tout cela est un équilibre très précaire, très fragile. Il est donc inutile, pour des problèmes de communication ou de buzz, de provoquer des frustrations pour les familles et des craintes pour les personnels. Voilà donc ce que je pouvais vous répondre. »

M. le Maire : « Bien. Je voudrais apporter une précision : notre objectif est que les places en crèche que nous construisons (et nous en avons construit beaucoup dans le 11^{ème} arrondissement qui était très déficitaire, ainsi que l'Est parisien, un problème soulevé dans ce vœu) soient utilisées de la manière la plus complète possible. Nous n'allons pas construire des places en crèches pour laisser ensuite des places vacantes.

La question du travail pédagogique, du travail de la construction du travail d'équipe autour d'un groupe d'enfants fréquentant régulièrement ces établissements, est une question importante qu'il ne faut pas sous-estimer. Il me semble important de conforter le travail des équipes en ne les déstabilisant pas trop par ce genre de disposition, tout en ayant précisé, comme l'a fait Mme KIELEMOËS, qu'en cas d'urgence particulière, nous le faisons déjà. Quand une personne est vraiment désemparée, elle peut avoir une place de secours, même sans inscription préalable.

Il nous semble inadapté de généraliser, et de beaucoup communiquer autour de ces dispositifs, créant le sentiment qu'il y aurait des places inutilisées qui seraient disponibles et qu'il suffirait d'appeler la mairie afin de pouvoir les occuper. Cela ne correspond pas au quotidien des crèches du 11^{ème} arrondissement aujourd'hui.

Voilà l'ensemble des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce vœu. M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole.»

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Je suis un peu surpris par le ton de la réponse. Certes le sujet n'épuise pas la totalité des sujets relatifs aux crèches, mais il y a quand même certains éléments qui sont incontestables : la lacune dans le nombre de places en crèche, nous la constatons tous les deux en commission par le fait qu'il y a des listes d'attente très importantes. Par ailleurs, même si c'est un peu tôt car j'attends, en tant que membre de cette commission et je suis très heureux d'y participer, j'attends d'avoir un peu plus de recul pour pouvoir évoquer le sujet des modalités d'allocation, je remarque que la question de la relation humaine entre les équipes de la Mairie et les responsables des différentes crèches est centrale dans le processus d'allocation. Elle repose beaucoup sur la discussion, la réunion. Il est possible qu'il y ait des façons d'optimiser encore le processus d'allocation, d'aider les enfants qui sont des personnes à part entière. Il faut les traiter en tant que tel. Cette question de la relation humaine doit être privilégiée. Mais il y a des moyens de rapprocher un peu plus l'offre de la demande, y compris dans un territoire qui déborde de l'arrondissement. L'arrondissement est déjà segmenté en deux zones pour faciliter les choses. Donc on peut améliorer les choses, et c'est la question que j'ai. Ce serait bien de continuer à évoquer ce sujet dans un sens constructif. Merci.»

M. le Maire : « Absolument, c'est notre objectif. Pour l'information de tous, j'ajoute un élément qui n'a pas été évoqué : statistiquement quand vous avez X places, les maladies, les vacances ou les imprévus font qu'il y a forcément moins de personnes qui viennent, même si vous avez X inscriptions. C'est pourquoi quand on construit une crèche de 60 berceaux, il y a

66 places. D'emblée, on sait qu'on peut gérer cette marge de 10% qui est d'ores et déjà prise en compte dans la conception des projets et dans la gestion de l'attribution des places en crèche. Nous savons qu'avec cette marge de 10%, nous arrivons à faire fonctionner cette crèche même avec ce type de gestion dynamique nous permettant d'utiliser au maximum les places disponibles. Je pense que l'ensemble des arguments ayant été échangés. Nous allons pouvoir voter.

Qui est pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11 2014 18 Vœu relatif à l'information des riverains lors de l'abattage d'arbres

Mme SPINNEWEBER: « Merci M. le Maire. Considérant l'émoi causé par l'abattage récent de la majorité des six arbres du terrain de pétanque jouxtant la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, certains paraissant en parfaite santé ;

Considérant que la gestion durable du patrimoine végétal de la ville passe nécessairement par la coupe préventive d'arbres, même si ceux-ci ne portent pas des marques visibles de maladie ;

Considérant toutefois l'attachement légitime des parisiens à ce patrimoine dans un contexte de densification du bâti de la capitale ;

Considérant que la confiance en la politique, et les principes de démocratie locale, impliquent une exigence renforcée de pédagogie et de transparence ;

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- qu'une information préalable soit faite auprès des riverains lorsqu'une opération d'abattage d'arbres est de nature à modifier substantiellement l'image leur environnement. Cette information indiquerait la date et la raison de ces travaux, et pourrait passer par :
 - la distribution de documents dans les boîtes aux lettres,
 - un affichage sur les arbres visés quelques jours au préalable,
 - un texte sur le site internet voire dans le journal de la mairie.
- Qu'un dossier pédagogique expliquant les raisons de cette campagne, comportant une copie des autorisations obtenues, soit mis à la disposition des personnes qui demanderait à le consulter sur le lieu des travaux notamment. Je vous remercie »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL va vous répondre. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Comme vous, je pense que l'abattage d'un arbre est un acte violent. Cependant, un arbre sain d'apparence peut être malade et fragile. Comme tout organisme vivant, un arbre n'est pas éternel : il vieillit, il contracte des maladies et doit parfois être abattu et remplacé. Aussi, il devient parfois indispensable de le remplacer. La plupart des espèces ornementales vivent moins de cent ans. Les arbres plantés le long des rues dépassent rarement l'âge de 60 à 80 ans. En milieu urbain, l'arbre est particulièrement fragile. Il est victime de la pollution, des agressions quotidiennes. Blessé, il est d'avantage sensible aux

maladies. Un arbre malade peut être dangereux ; un arbre qui dépérit doit être abattu rapidement car il devient fragile et potentiellement dangereux. Un arbre malade peut en contaminer d'autres ; lorsqu'un arbre est atteint d'une maladie incurable et facilement transmissible, telle que la graphiose de l'orme, l'abattage est la seule solution pour essayer de stopper l'avancée de la maladie, afin d'éviter que les arbres voisins ne soient contaminés.

Notre objectif est de parvenir à un développement plus harmonieux de l'arbre pour éviter le recours à l'abattage. Les grands projets urbains sont d'ailleurs l'occasion de transformer le paysage, de redonner de la couleur à la ville en amplifiant et en diversifiant la palette végétale. En respect du Plan Local d'Urbanisme, chaque arbre abattu est systématiquement replanté, sauf en cas d'impossibilité exceptionnelle. Dans tous les cas, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) cherche des solutions de compensation.

Concernant les quatre arbres abattus sur le boulevard de Ménilmontant, ils l'ont été pour des raisons sanitaires : des expertises approfondies ont été diligentées sur ces arbres. Il faut préciser que l'ensemble des marronniers se trouvant sur le site sont exposés régulièrement aux chocs de boules au niveau du pied et du tronc, si bien que des pneus ont été installés autour des collets pour amortir les impacts. Les anomalies internes et non décelables pour l'examen visuel peuvent affaiblir leur état mécanique. C'est pourquoi le service de l'arbre a réalisé un examen approfondi de l'ensemble des marronniers adultes en septembre 2013 : au total, 10 arbres ont été examinés. Cet examen a révélé que quatre marronniers présentaient des défauts irréversibles et à caractère dangereux. Compte tenu de leur emplacement, et afin d'assurer la sécurité des usagers, leur conservation n'a pas pu être envisagée. En conséquence, la DEVE a préconisé leur abattage rapidement. Je peux donc vous assurer que l'abattage des arbres est totalement déconnecté du projet du 49-53 boulevard de Ménilmontant. Si l'abattage avait été lié au projet, les arbres n'auraient pas été replantés avant le chantier, parce que je peux vous assurer aujourd'hui que ces arbres vont être replantés sur cette même parcelle. Il y aura d'abord une préparation juste après les vacances de la Toussaint, la première quinzaine de novembre, et deux nouveaux marronniers seront replantés la première semaine de décembre.

Comme la grande majorité des Parisiens, la Mairie du 11^{ème} est très attachée à ses arbres. Je me permets de vous rappeler que la végétalisation du 11^{ème} est à l'ordre du jour et je travaille énormément pour qu'elle se concrétise. Il y a plusieurs projets : le 63 boulevard de Charonne, le 49-53 boulevard de Ménilmontant, le jardin Bréguet, le jardin Truillot. J'en profite aussi pour vous inviter à participer à la marche exploratoire sur le jardin Truillot samedi prochain. J'espère que nous serons nombreux à découvrir cette parcelle qui sera réaménagée peu à peu. C'est donc au total 7 000 m² d'espaces verts qui vont être créés.

La Mairie du 11^{ème}, comme moi-même, est aussi très attachée à la création des jardins partagés ou « jardins pédagogiques ». Le premier jardin pédagogique va être créé sur les toits du gymnase de la cour des Lions et sera inauguré à la fin du mois de novembre. Ce jardin permettra aux enfants des écoles Alphonse Baudin et Saint Sébastien de découvrir le jardinage avec la mise en place de quasiment 50 jardinières.

En parallèle, la municipalité du 11^{ème} travaille activement sur des sujets de végétalisation de l'espace public, et entend bien mettre en œuvre tout les dispositifs possibles (végétalisation de pieds d'arbres, murs végétalisés, nouvelles plantations d'arbres, jardinières) pour améliorer la place du végétal en ville. Vous êtes tous au courant de cette opération « Du vert près de chez moi » qui a été très bien accueillie par un grand nombre d'habitants : nous avons énormément de propositions pour le 11^{ème} arrondissement ; j'en parlerai une autre fois.

Concernant les dispositions pour la concertation, la DEVE ne peut augmenter les moyens humains pour aller distribuer des documents dans toutes les boîtes aux lettres. Mais un système d'affichage pourra être mis en place, particulièrement sur chaque arbre abattu dans l'espace public. Nous espérons effectuer cet affichage une semaine avant l'abattage de l'arbre.

Nous avons aussi demandé que l'information soit encore améliorée et que les services travaillent sur la communication à mettre en place sur les portes d'immeuble des riverains. La Mairie du 11^{ème} a aussi demandé de généraliser cette information sur tous les sites sensibles et notamment les sites liés à des projets d'aménagement. Je peux aussi vous annoncer que le prochain magazine municipal comportera un article sur les arbres.

J'espère que l'ensemble de ces informations apportent des réponses à votre vœu, et qu'un réel travail d'information et de concertation continuera à se mettre en place, particulièrement avec les conseils de quartier, les commissions végétalisation des conseils de quartier avec qui je vais travailler très étroitement, qui seront sans doute les relais et qui porteront toutes ces informations auprès des habitants. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Souhaitez-vous réagir ? »

Mme SPINNEWEBER : « Nous n'avons pas remis en cause le bien fondé de l'abattage et du remplacement des arbres : un arbre peut avoir des maladies, devenir dangereux. Compte tenu de la symbolique et de l'attachement qu'il y a autour de l'arbre, il est toujours très violent de voir des tronçonneuses abattre un arbre. Et c'est encore plus dramatique quand on s'aperçoit que l'arbre abattu est très beau. Je dis « quand on s'aperçoit », cela ne veut pas dire que l'on est compétent pour juger de sa bonne santé ; mais on reste pantois devant l'abattage de l'arbre que l'on a vu depuis des années et on a l'impression qu'il est trop tard et que tout se déroule rapidement.

L'objet de notre vœu, et vous en avez un peu parlé, est l'information préalable afin que les gens soient préparés, qu'ils soient informés de l'abattage et de ses raisons, et que les personnes venant faire l'abattage aient la bonne information à leur communiquer ; c'est dramatique quand ils s'entendent dire « Je ne sais pas pourquoi il est abattu » « Oui, il n'a pas l'air malade » car les gens n'ont pas la compétence de juger la situation. Il faut donc de la pédagogie et de l'information pour dédramatiser cette situation qui est toujours très douloureuse, et pour faire comprendre que c'est la dernière solution envisagée après avoir fait toutes les études nécessaires. Il est donc question d'information préalable, de respect des riverains par rapport aux arbres qui les entourent et auxquels ils tiennent. Quand on vit dans un arrondissement comme le 11^{ème}, où des efforts sont faits mais où il y a 0,6 m² d'espace vert par habitant, il est certain que l'on est encore plus attaché à notre environnement et aux végétaux. C'est simplement l'aspect que je voulais souligner.»

M. le Maire : « Merci. Sur ce vœu, je pense que l'on partage aussi des objectifs communs. La Ville abat chaque année 1 500 arbres qui sont tous remplacés, et elle en replante 900 en plus : au total 2 400 arbres sont replantés chaque année. Il faut avoir ces chiffres en tête ; ils traduisent la réalité de notre action.

Votre vœu comporte quatre points, le premier étant la distribution de documents dans les boîtes aux lettres : il nous semble contradictoire de demander de diffuser massivement du papier ; nous ne voterons pas ce point-là.

Concernant l'affichage sur les arbres, il existe une émotion autour de ces quatre arbres près de la basilique de Notre Dame du Perpétuel Secours, que je comprends et que je partage. Je crois qu'il n'y a pas eu d'affichage sur des arbres et c'était une erreur. Mais la DEVE nous a indiqué qu'ils ont déjà mis en place un dispositif : chaque arbre abattu sur l'espace public fait l'objet d'un affichage préalable. Comme l'a indiqué Mme MOREL, nous avons demandé que cet affichage soit étendu. Donc ce point ne nous pose pas de problème.

Le troisième point, « un texte sur le site internet voire dans le journal de la mairie », ne pose pas de problème non plus.

Le dernier point, « le dossier pédagogique expliquant les raisons de cette campagne, comportant une copie des autorisations obtenues », implique une suspicion envers la DEVE qui abatrait des arbres sans autorisations, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit simplement d'un problème de logistique : la DEVE n'est pas assez d'agents disponibles pour constituer ces dossiers et de les mettre à disposition auprès de 1 500 sites qu'il faudrait identifier. C'est une équation insoluble.

On vous suggère de retirer votre vœu en raison du premier et dernier point que l'on ne peut accepter. Que souhaitez-vous faire ? »

Mme SPINNEWEBER : « Sur le dossier pédagogique, nous ne demandons pas un dossier pour chaque arbre. Ce que l'on propose, c'est qu'il y ait une petite information, qu'il y ait un dossier expliquant les raisons d'un abattage massif de quatre arbres sur six, et que les personnes en charge de l'opération soient elles-mêmes informées.

Compte-tenu des points venant d'être évoquées, nous proposons de retirer deux articles de ce vœu : la distribution de documents dans les boîtes aux lettres, car elle pose des contraintes logistiques, et le dossier pédagogique, puisqu'il vous paraît compliqué ; nous vous proposons de le remplacer par une information sur la raison exacte qui a mené à la décision de l'abattage de l'arbre, soit parce qu'il est dangereux, soit parce qu'il est malade, etc. mais qu'il y ait une information à la disposition des ouvriers qui font le travail pour qu'ils puissent répondre aux personnes qui les interrogent. »

M. le Maire : « Oui, il me semble que ce qui est devenu le premier point répond à cela : l'affichage sur les arbres n'informe pas seulement de leur abattage mais en explique aussi la raison. Il me semble vraiment que le dernier point peut disparaître. »

Mme SPINNEWEBER : « A condition qu'il y ait réellement une explication, et que l'affichage soit fait suffisamment longtemps à l'avance. »

M. le Maire : « Absolument. Le vœu serait donc rédigé comme tel :

«...émet le vœu qu'une information préalable soit faite auprès des riverains lorsqu'une opération d'abattage d'arbres est de nature à modifier substantiellement l'image leur environnement. Cette information indiquerait la date et la raison de ces travaux, et pourrait passer par :

- un affichage sur les arbres visés quelques jours au préalable, et
- un texte sur le site internet voire dans le journal de la mairie. »

Nous allons le mettre aux voix. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais apporter une explication de vote sur cette question. Ce vœu nous pose problème car il suppose un manque total de confiance envers les services municipaux, et démocratiquement, cela ne nous convient pas. »

M. le Maire : « Qui vote contre ? Le groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu modifié est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

Vœu relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris

M. le Maire : « Nous abordons le dernier vœu relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris.»

M. GARANDEAU: « Merci M. le Maire. C'est un sujet qui est toujours compliqué parce que c'est un véritable marronnier, sans rapport avec le sujet précédent. Mais il est vrai que l'on aimerait voir la Ville de Paris et la Mairie du 11^{ème} arrondissement être aussi énergiques dans la lutte contre la saleté des rues, que dans l'abattage des arbres. C'est vraiment un sujet majeur, et le fait d'y revenir très régulièrement ne doit pas conduire à s'en moquer, mais au contraire, à s'en indigner. Il doit conduire à essayer de trouver ensemble des solutions car le problème est réel, il est même chiffré par de nombreuses études : Paris, qui est l'une des premières destinations touristiques mondiales, n'est classée que 31^{ème} sur 40 pour le critère de la propreté selon une étude du site TripAdvisor. M. Bertrand DELANOË avait lui-même reconnu à la fin de son mandat en 2014 le fait que la Ville de Paris n'avait pas fait assez attention à ce problème et à cette dégradation du niveau de propreté, tandis que les autres capitales, y compris des pays plus reculés ou moins développés, s'améliorent sans cesse ; à telle enseigne que la candidate, actuellement Maire de Paris, avait annoncé la présentation d'un plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris. Ce plan d'action n'a toujours pas été dévoilé à ce jour, et c'est pourquoi nous souhaitons vous interpeler sur ce sujet alors même que les moyens affectés à cette cause ont été augmentés.

La taxe de balayage couvrant les dépenses a augmenté de 600% en 2011 pour certains ménages parisiens, ce qui témoigne de l'ampleur de notre interrogation sur l'augmentation des moyens prélevés sur les citoyens parisiens et le manque de résultat flagrant constaté dans les rues de la capitale, et singulièrement de cet arrondissement.

Le bilan social de la Direction de la Propreté et de l'Eau fait apparaître un taux d'absentéisme particulièrement élevé (pratiquement 10 % en 2013), expliquant le manque d'implication des services dans le nettoyage des rues.

Nous constatons aussi, y compris en venant le soir au Conseil d'arrondissement, que l'organisation du nettoyage des rues n'est pas optimale : il y a beaucoup de camions de nettoyage qui interviennent au moment où les Parisiens rentrent chez eux ou se rendent sur leur lieu de travail, particulièrement rue de la Roquette.

Nous constatons aussi que le remplacement de corbeilles de rue n'est pas suffisamment fréquent, incitant à des dépôts sauvages, et que les rues commerçantes et leurs rues adjacentes,

particulièrement la rue Popincourt, sont souillées en permanence par des emballages et des dépôts interdits, faute de moyens de récupération appropriés.

Notre vœu est que la Mairie du 11^{ème} présente au plus vite à la Mairie de Paris son plan d'action pour améliorer la propreté des rues de l'arrondissement (et aussi faire pression sur la Ville afin que cette dernière déploie cette stratégie sur l'ensemble des arrondissements) comprenant nécessairement :

- l'affectation d'agents à tous les postes budgétaires créées au sein des divisions locales de propreté ;
- un volet pour lutter contre l'absentéisme compressible par une meilleure prise en compte de la pénibilité et de la difficulté des conditions de travail ;
- une meilleure répartition des opérations de nettoyage dans la journée pour garantir un état constant de propreté, une gêne minimisée de la circulation aux horaires les plus sensibles, et une présence limitée dans le temps des poubelles d'immeubles sur les trottoirs;
- l'augmentation du nombre de corbeilles de rues et une fréquence plus élevée de renouvellement de leurs sacs ;
- l'accroissement du nombre de poubelles dans les rues commerçantes pour empêcher les dépôts sauvages de cartons ;
- le recours plus systématique à la mécanisation du nettoyage des rues : aspirateurs électriques de déchets, etc. ;
- l'augmentation du nombre de sanisettes et de mobilier adapté dans les quartiers où les épanchements d'urines sont fréquents, qu'ils soient humains ou canins ;
- l'élargissement des horaires d'ouverture des sanisettes dans les quartiers qui le nécessitent.

Cela peut faire sourire, mais la gêne est considérable. Il y a ce qu'on appelle un « syndrome de Paris » relevé par des études très sérieuses, traduisant le fort décalage entre la perception des touristes, notamment d'origine asiatique, et la vision non seulement rêvée d'une ville moderne, d'une capitale présentant toutes sortes d'aménités à ses visiteurs. On parle de propreté, mais on pourrait aussi parler de délinquance galopante et de la pollution urbaine, qui est aussi responsable de l'abattage de nos arbres. Ce décalage finira par nuire un jour, plus fortement qu'aujourd'hui, à la réputation touristique de notre capitale.

Le sujet peut sembler banal parce que, malheureusement, il est quotidien mais il est très important car il affecte autant le quotidien de tous les Parisiens que celui de nos visiteurs. Je vous remercie. »

M. LEBON : « Je partage entièrement votre avis sur le dernier point : ces questions de propreté sont des questions essentielles pour le fonctionnement de la ville. C'est un service que l'on doit aux Parisiens et il est légitime de demander des comptes au sujet de l'entretien de l'espace public, qui est un espace commun. C'est une question qui a toute sa place au sein de notre Conseil.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur la forme de votre vœu, sur les considérants, sur les demandes présentées, mais cela prendrait beaucoup de temps. Au-delà du fait qu'il est tard et que cette question mérite même un débat plus approfondi au sein de notre assemblée, je propose, avec l'accord du Maire, que l'on puisse avoir une communication consacrée à ces questions afin d'avoir un échange complet pour ne pas en débattre tardivement en fin de séance. Le 16 décembre, nous lancerons la révision des plans de propreté avec tous les acteurs

de la Ville et notamment les conseils de quartiers. A l'issue des travaux effectués début 2015, nous aurons l'occasion de présenter en conseil d'arrondissement les plans de propreté par le biais d'une communication. Nous aurons alors tout le temps nécessaire pour ce débat. Je vous propose donc que le vœu soit laissé en suspens à ce stade, et que l'on présente cette communication qui permettra d'aborder cette question en profondeur. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il s'agit d'une question très importante sur la gestion de la ville. Merci.»

M. le Maire : «Moyennant cette proposition d'une communication qui permettra de balayer de manière plus approfondie le sujet, acceptez-vous de retirer le vœu ? »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Le terme de balayage est en effet approprié. Nous sommes tout à fait conscients, nous-mêmes, nous sommes gênés de traiter le sujet à la va-vite car il est fondamental. Donc si vous nous promettez que ce débat aura lieu dans une toute prochaine séance du Conseil d'arrondissement, et que tous les efforts seront faits pour sensibiliser la Ville de Paris à cette importance, nous serions d'accord pour retirer le vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous conviendrons avec M. Luc LEBON de la date la plus opportune, rapidement après le lancement de la concertation.»

A 22h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue pour une séance de questions au Conseil d'arrondissement.

A 23h10, la séance est levée.
